

COMPTE RENDU DE RÉUNION

RAPPORT DE LA VINGT-QUATRIÈME RÉUNION DU
CONSEIL DES ARTS ET DE LA CULTURE DU PACIFIQUE

(Honiara, Îles Salomon, 27-29 mars 2012)



RAPPORT DE LA VINGT-QUATRIÈME RÉUNION DU CONSEIL DES ARTS
ET DE LA CULTURE DU PACIFIQUE
(Honiara, Îles Salomon, 27-29 mars 2012)

COMPTE RENDU DE RÉUNION

Établi par le
Secrétariat général de la Communauté du Pacifique

Publié par le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS) pour le Conseil des arts et
de la culture du Pacifique, Suva, Fidji, 2012

Tous droits réservés de reproduction ou de traduction à des fins commerciales/lucratives, sous quelque forme que ce soit. Le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique autorise la reproduction ou la traduction partielles de ce document à des fins scientifiques ou éducatives ou pour les besoins de la recherche, à condition qu'il soit fait mention de la CPS et de la source. L'autorisation de la reproduction et/ou de la traduction intégrale ou partielle de ce document, sous quelque forme que ce soit, à des fins commerciales/lucratives ou à titre gratuit, doit être sollicitée au préalable par écrit. Il est interdit de modifier ou de publier séparément des graphismes originaux de la CPS sans autorisation préalable.

Texte original : anglais

Secrétariat général de la Communauté du Pacifique – Catalogage avant publication (CIP)

Rapport de la vingt-quatrième réunion du conseil des arts et de la culture du Pacifique : (Honiara, îles Salomon, 27-29 mars 2012) / établi par le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique

(Rapport de Conférence / Secrétariat général de la Communauté du Pacifique)
ISSN 1017-9240

1. Council of Pacific Arts – Congresses.
2. Art festivals – Oceania – Congresses.
3. Arts – Oceania – Congresses.
4. Arts, Pacific Island – Congresses.

I. Titre II. Secrétariat général de la Communauté du Pacifique III. Séries

700.995

AACR2

ISBN : 978-982-00-0713-0

ISSN : 1017-9240

Table des matières

Introduction.....	1
Ordre du jour.....	2
Compte rendu analytique des débats	3
Point 1 de l'ordre du jour – Ouverture officielle.....	3
Point 2 de l'ordre du jour – Élection du bureau.....	3
Point 3 de l'ordre du jour – Horaires de travail.....	4
Point 4 de l'ordre du jour – Adoption de l'ordre du jour	4
Point 5 de l'ordre du jour – Adoption du rapport de la vingt-troisième réunion du Conseil des arts et de la culture du Pacifique.....	4
Point 6 de l'ordre du jour – Onzième Festival des arts du Pacifique, comité national organisateur du Festival.....	4
Point 6 d) de l'ordre du jour – La santé au Festival.....	6
Point 6 e) de l'ordre du jour – Contrôle phytosanitaire et biosécurité au Festival.....	7
Point 6 f) de l'ordre du jour – La gestion de l'eau et des déchets pendant le Festival	7
Point 6 g) de l'ordre du jour – La radio et télédiffusion du Festival.....	8
Point 6 h) de l'ordre du jour – Questions de propriété intellectuelle relatives au Festival.....	9
Point 7 de l'ordre du jour – Conseil des Jeux du Pacifique : Changements intervenus récemment dans la gestion des Jeux du Pacifique.....	10
Point 8 de l'ordre du jour – Promotion de la culture et des arts océaniens.....	11
Point 9 de l'ordre du jour – Promotion des politiques culturelles.....	12
Point 10 de l'ordre du jour – Cartographie du patrimoine culturel	14
Point 11 de l'ordre du jour – Les musées en Océanie.....	15
Point 12 de l'ordre du jour – Les politiques culturelles et le Groupe mélanésien fer de lance.....	15
Point 13 de l'ordre du jour – Point sur les activités de l'UNESCO	16
Point 14 de l'ordre du jour – Rapports nationaux sur la promotion de la culture.....	18
Point 15 de l'ordre du jour – La CPS et le changement climatique	27
Point 16 de l'ordre du jour – Point sur les activités du Département développement humain et présentation du plan de travail pour 2012.....	28

Annexe A – Conseil des Jeux du Pacifique : Changements intervenus récemment dans la gestion des Jeux du Pacifique	32
Annexe B – Promotion des politiques culturelles : États fédérés de Micronésie	36
Annexe C – Promotion des politiques culturelles : Îles Salomon.....	37
Annexe D – Promotion des politiques culturelles : Tonga.....	39
Annexe E – Cartographie du patrimoine culturel menacé : Kiribati	41
Annexe F – Cartographie du patrimoine culturel menacé : Nauru	43
Annexe G – Les politiques culturelles et le Groupe mélanésien fer de lance.....	45
Annexe H – Liste des participants	50

Introduction

La vingt-quatrième réunion du Conseil des arts et de la culture du Pacifique s'est tenue à l'hôtel Solomon Kitano Mendana, à Honiara (Îles Salomon), du 27 au 29 mars 2012, à l'initiative du Gouvernement des Îles Salomon, pays organisateur de l'édition 2012 du Festival des arts du Pacifique. La réunion était présidée par les Îles Salomon en leur qualité d'hôte du onzième Festival des arts du Pacifique, Guam assurant la vice-présidence en tant que futur hôte du douzième Festival des arts du Pacifique (2016). Le Conseil a examiné un large éventail de questions touchant au Festival des arts du Pacifique et à la promotion du secteur culturel dans la région.

Ordre du jour

1. Ouverture officielle
2. Élection du bureau
3. Horaires de travail
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du rapport de la vingt-troisième réunion du Conseil des arts et de la culture du Pacifique
6. Onzième Festival des arts du Pacifique, Comité organisateur du Festival
7. Conseil des Jeux du Pacifique : Changements intervenus récemment dans la gestion des Jeux du Pacifique – Vidéo Internet présentée par le Conseil des Jeux du Pacifique
8. Promotion de la culture et des arts océaniques, Peter Espiritu et Igelese Ete, OCACPS-USP
9. Promotion des politiques culturelles
10. Cartographie du patrimoine culturel
11. Les musées en Océanie, Tony Heorake, Association des musées des îles du Pacifique
12. Les politiques culturelles et le Groupe mélanésien fer de lance, Jimmy Naouna, Division développement économique et social du Groupe mélanésien fer de lance
13. Point sur les activités de l'UNESCO
14. Rapports nationaux sur la promotion de la culture
15. Changement climatique, Andre Volentras, CPS
16. Point sur les activités du Département développement humain et présentation du plan de travail pour 2012, Elise Huffer, Département développement humain de la CPS

Compte rendu analytique des débats

Point 1 de l'ordre du jour – Ouverture officielle

1. La vingt-quatrième réunion du Conseil des arts et de la culture du Pacifique se tient du 27 au 29 mars 2012, dans la salle de conférence internationale Alvaro de l'hôtel Solomon Kitano Mendana, à Honiara (Îles Salomon). Le secrétaire permanent du ministère salomonais de la Culture et du Tourisme, M. John Wasi, accueille les participants à la réunion et décrit brièvement la séquence prévue pour la cérémonie d'ouverture. À l'arrivée du Premier ministre des Îles Salomon, M. Gordon Darcy Lilo, et de son ministre de la Culture et du Tourisme, M. Samuel Manetoali, le révérend Wilfred Kekea, représentant de l'Église de Mélanésie, prononce une prière.

2. Linda Petersen, Directrice du Département développement humain de la CPS, formule quelques remarques liminaires. Elle transmet les excuses de la Directrice générale adjointe de la CPS à Suva, Mme Fekitamoeloa 'Utoikamanu, qui représente la CPS aux obsèques du roi des Tonga, Sa Majesté George Tupou V, et ne peut assister à la réunion. Mme Petersen remercie également le Gouvernement des Îles Salomon, qui a apporté son généreux concours financier à l'organisation de la réunion. Sa contribution a permis de financer l'intégralité des frais de participation des pays et d'organisation logistique. Elle précise que le comité national organisateur du Festival a accéléré ses préparatifs en vue de la tenue du onzième Festival des arts du Pacifique et rappelle que le Conseil fait office de gardien et d'administrateur du Festival. Elle indique que chaque réunion du Conseil offre à la région une importante occasion d'examiner les évolutions intervenues dans le secteur culturel régional. Elle remercie le Premier ministre de sa présence et du soutien qu'il apporte à l'ouverture de la vingt-quatrième réunion du Conseil.

3. En avant-propos de son discours, le Premier ministre Gordon Darcy demande que le Conseil observe une minute de silence en hommage au peuple des Tonga et en mémoire de son défunt roi. Il amorce son discours par quelques mots de réflexion sur la place centrale qu'occupe la nature dans les cultures du Pacifique et sur l'importance de préserver la culture en harmonie avec la nature, thème du onzième Festival. Il fait état des récents progrès accomplis dans la protection des savoirs traditionnels ; il mentionne en particulier la signature du traité-cadre du Groupe mélanésien fer de lance sur la protection des savoirs traditionnels et des expressions de la culture, qui témoigne des possibilités d'échanges régionaux en matière de préservation et de développement de la culture, et indique que les Îles Salomon travaillent actuellement à l'élaboration d'une législation nationale sur les savoirs traditionnels et les expressions de la culture. Il souligne l'engagement pris par son gouvernement et les importants crédits financiers votés pour l'organisation du Festival et donne aux participants l'assurance que les sites du Festival et tous les autres préparatifs seront achevés dans les temps. Il rend hommage au soutien apporté par la CPS, les bailleurs et les personnes ressources dans le cadre des préparatifs, et assure les participants à la réunion que les Salomonais accueilleront d'une seule voix et d'un seul élan l'ensemble des peuples du Pacifique attendus pour le Festival. Enfin, il déclare officiellement ouverte la vingt-quatrième réunion du Conseil des arts et de la culture du Pacifique.

Point 2 de l'ordre du jour – Élection du bureau

4. La Directrice du Département développement humain de la CPS explique le règlement intérieur. Le Conseil élit les Îles Salomon à la présidence et Guam à la vice-présidence de la réunion. Le comité de rédaction, composé de volontaires, comprend des représentants des Fidji, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, de Nauru, de l'Australie et d'Hawaii.

5. Tous les membres du Conseil se présentent brièvement, suivis des observateurs et des experts.

Point 3 de l'ordre du jour – Horaires de travail

6. Les participants adoptent l'horaire de travail tel que présenté.

Point 4 de l'ordre du jour – Adoption de l'ordre du jour

7. Les participants adoptent l'ordre du jour tel que présenté.

Point 5 de l'ordre du jour – Adoption du rapport de la vingt-troisième réunion du Conseil des arts et de la culture du Pacifique

8. La représentante des Fidji propose que le rapport soit déclaré lu et adopté séance tenante par le Conseil, indiquant que suffisamment de temps (deux années) s'est écoulé depuis la vingt-troisième réunion. Le représentant de Niue appuie la proposition d'adoption du rapport.

Décision

9. Le rapport de la vingt-troisième réunion du Conseil est adopté en l'état.
10. La représentante des Fidji propose que, dorénavant, les comptes rendus de réunion soient parachevés dans des délais plus brefs à l'occasion d'une réunion virtuelle du comité de rédaction, qui se tiendrait par visioconférence dans les quatre à cinq mois suivant la réunion du Conseil. La Papouasie-Nouvelle-Guinée demande l'adoption de la proposition, avec l'appui de la Nouvelle-Zélande. La proposition est adoptée.

Point 6 de l'ordre du jour – Onzième Festival des arts du Pacifique, comité national organisateur du Festival

11. En guise d'introduction, la présidente du comité national organisateur livre quelques éléments de réflexion sur le thème du onzième Festival, « La culture en harmonie avec la nature », et relate comment, alors qu'elle était encore enfant, elle écoutait sa grand-mère lui enseigner le respect de l'environnement, mère de subsistance. Elle constate l'importance de la culture dans la notion d'identité et souligne que le Festival lègue un bel héritage au pays, aussi bien en termes d'infrastructure que des festivités à proprement parler. Elle remercie le Gouvernement des Îles Salomon, son équipe (les maîtres d'œuvre, les bailleurs et les entreprises) de leur engagement et déclare attendre avec grand intérêt le Festival.

12. Le Directeur du Festival et son directeur artistique présentent un exposé à deux voix sur les aspects logistiques du Festival déjà organisés et prévus, la structure du comité organisateur et de ses sous-comités, et les intervenants clés de chaque comité. Neuf sites prévus à Honiara et quatre sites décentralisés sont décrits. Les sites d'Honiara sont les suivants : église Maranatha à Lunga, village du Festival à Panatina, campus de Panatina de l'Institut d'enseignement supérieur des Îles Salomon (SICHE), AE Oval sur le front de mer à Ranadi, terrain de sport Solomon Telekom à Ranadi, stade Lawson Tama, complexe polyvalent Lawson Tama, Musée des Îles Salomon et auditorium, et galerie nationale des arts. La cérémonie d'accueil traditionnel qui se tiendra en bord de mer est mise en avant. Le Directeur du Festival présente les étiquettes créées spécialement pour l'événement et que les participants devront accrocher à leurs bagages pour la douane et le contrôle zoo- et phytosanitaire, ainsi que les formulaires communs que les délégations devront remplir pour l'immigration, la douane et le contrôle zoo- et phytosanitaire. Il décrit également les dispositions prises pour gérer les arrivées des délégations, et les renseignements à transmettre aux organisateurs avant le Festival.

Débat

13. À l'unanimité, les participants saluent les impressionnants progrès réalisés dans la préparation du Festival, ainsi que le chaleureux accueil qui leur a été réservé jusqu'à présent.

14. Les participants abordent des questions diverses. S'agissant des sites décentralisés, certaines délégations s'interrogent sur le nombre de représentants pouvant être accueillis dans ces sites, la durée de leur séjour et les modalités de transport et d'assurance. Le représentant des Îles Salomon confirme que le comité s'est engagé à décentraliser le Festival, informe le Conseil de la durée de séjour prévue des participants et prie l'ensemble des délégations d'envisager de désigner un nombre restreint de représentants pour ces sites. Il précise par ailleurs que les sites décentralisés accueilleront uniquement des spectacles vivants. Des questions sont soulevées au sujet du transport, de l'hébergement, de la restauration, de la couverture assurance et de la sécurité des participants dans les sites décentralisés.
15. Les participants évoquent également l'arrivée en pirogue de certaines délégations. Plusieurs pays, dont les Îles Cook, les Fidji, la Nouvelle-Calédonie, Vanuatu et la Polynésie française, ont confirmé la participation de leurs piroguiers. La possibilité que l'arrivée sur le front de mer coïncide avec la cérémonie d'accueil actuellement proposée est soulevée, de même que la visite éventuelle des piroguiers aux sites décentralisés du Festival.
16. La possibilité d'inviter des pays extérieurs au bassin Pacifique, tels que Taiwan, est également abordée. Les Samoa américaines font remarquer qu'en 2008, les participants à la vingt et unième réunion du Conseil sont convenus que cette décision appartenait au pays hôte du Festival.
17. Les Fidji indiquent que l'année 2012 marque le quarantième anniversaire du Festival des arts du Pacifique et demandent l'inscription de cet événement au programme des festivités. L'Australie appuie cette proposition et souligne l'importance du Festival, qui, au fil des ans, s'est fait le théâtre de l'expression culturelle des Aborigènes et des Insulaires du détroit de Torres. Le dynamisme et la nature intemporelle de la vision initiale des responsables des affaires culturelles sont soulignés à cet égard.
18. Les Tonga déclarent que l'on fêtera également le quarantième anniversaire de la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel de 1972.
19. La Papouasie-Nouvelle-Guinée met en avant le concours apporté par la CPS lors de la onzième édition du Festival, précisant que ce soutien nouveau, qui aurait bénéficié à la dixième édition, représente une avancée encourageante, qu'il faut poursuivre et promouvoir. Ce soutien est considéré particulièrement important, car il permet et encourage une vraie continuité entre les festivals, qui ont souffert des écarts entre les précédentes éditions. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée demande que ce commentaire soit inscrit dans le compte rendu de la réunion.
20. La Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Fidji et Vanuatu rendent également hommage au concours apporté à l'organisation du onzième Festival par le Groupe mélanésien fer de lance et réaffirment l'engagement de ce groupe sous-régional envers cette manifestation artistique.
21. Le représentant des Îles Salomon mentionne en particulier les « infrastructures immatérielles » mises en place pour les besoins du Festival, à savoir des directives et des mesures destinées à garantir la protection des droits de propriété intellectuelle et l'intégrité des savoirs traditionnels.
22. Au cours des échanges, la CPS et le comité national organisateur indiquent à plusieurs reprises que les renseignements concernant la taille et la composition des délégations doivent être communiqués avant la clôture de la réunion du Conseil, ces renseignements étant essentiels pour régler certaines questions logistiques sur place, notamment les hébergements et l'organisation des sites du Festival, ainsi que pour organiser l'affrètement aérien en vue du transport des délégations vers les Îles Salomon.
23. Les présidents des sous-comités chargés de l'organisation du Festival qui assistent à la réunion se présentent. Le président du sous-comité sécurité précise que la direction des opérations de sécurité

sera confiée à la Police royale des Îles Salomon lors du Festival. La mission régionale d'assistance aux Îles Salomon (RAMSI) et la force policière de la RAMSI sont disponibles et disposées à prêter main-forte à la Police royale si nécessaire.

Décision

24. Les participants prient le comité national organisateur d'apporter des précisions sur les éléments suivants :

- Assurance de responsabilité civile
- Accueil des piroguiers lors de la cérémonie d'ouverture prévue sur le front de mer

25. Le comité national organisateur et la CPS sont invités à réfléchir à la meilleure façon d'intégrer le quarantième anniversaire du Festival au programme des festivités.

Point 6 d) de l'ordre du jour – La santé au Festival

26. Le secrétaire permanent du ministère salomonais de la Santé et des Services médicaux, le docteur Lester Ross, présente un exposé sur les questions de santé à prendre en compte lors du Festival et les dispositions prises en collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et la CPS pour y répondre. Ces dispositions concernent essentiellement la préparation sanitaire des grands rassemblements de population prévus sur les sites du Festival et le risque de propagation de maladies transmissibles. Il souligne l'importance de la gestion de l'eau, de l'assainissement et de l'élimination des déchets. En particulier, il fait mention du système de surveillance syndromique prévu, de la mise en place d'un dispensaire ouvert 24 heures sur 24 dans l'enceinte du village du Festival et de l'aménagement d'un service hospitalier réservé au Festival, composé de six lits, à l'Hôpital central des Îles Salomon. Le docteur Ross souligne l'étroite collaboration que le ministère entretient avec la CPS et l'OMS pour protéger la santé des festivaliers.

Débat

27. Les Îles Cook rappellent les cas d'hospitalisation et les décès survenus lors de précédentes éditions du Festival et soulignent combien il est important de mettre l'accent sur la santé pendant le Festival.

28. Un certain nombre de questions sont posées par les participants au sujet des vaccinations requises, des éventuelles restrictions s'appliquant à l'importation de médicaments par les délégations, et des modalités de communication et de collaboration entre les autorités sanitaires salomonaises et celles des pays participant au Festival. Plusieurs délégations demandent si des dispositions ont été prises pour les évacuations sanitaires, la mise à disposition d'un numéro d'appel unique et l'organisation des soins dans les sites décentralisés.

29. Le secrétaire permanent explique que la liste des vaccins obligatoires a été transmise au comité national organisateur et indique qu'un numéro d'appel sera mis à disposition des autorités sanitaires des pays participants. Il précise également qu'il est envisagé d'inscrire temporairement les médecins accompagnant les délégations au tableau de l'Ordre et d'éventuellement faire appel à eux pour assurer des gardes au dispensaire du Festival.

30. Le président prie le comité national organisateur de transmettre aux pays participants tous les renseignements utiles concernant la couverture vaccinale requise aux Îles Salomon, l'organisation des soins dans les sites décentralisés, les coordonnées des points de contact nationaux et les modalités d'évacuation sanitaire.

Point 6 e) de l'ordre du jour – Contrôle phytosanitaire et biosécurité au Festival

31. M. Feroz Khan et M. Emil Adams de la Division ressources terrestres présentent un exposé sur les risques que représentent les grands rassemblements de population en termes de biosécurité. Leur exposé est centré sur la stratégie générale employée en matière de biosécurité, laquelle met l'accent sur la sensibilisation du public et la prévention de l'importation de nuisibles et de maladies en provenance des pays participants. Ils exposent certains des messages qui ont contribué avec succès à réduire le transport de maladies et de nuisibles lors des précédents festivals et décrivent les méthodes de surveillance prévues pendant et après le Festival des Îles Salomon.

Débat

32. Plusieurs délégations demandent des précisions sur les opérations de fumigation et le contrôle phytosanitaire du matériel envoyé avant l'arrivée des participants. Les Îles Cook s'interrogent sur la possibilité de répartir les éléments des costumes traditionnels dans les bagages des différents membres des délégations pour éviter la perte de l'ensemble des tenues en cas de perte de bagage, surtout s'il contient la totalité ou une grande partie des pièces. Il est indiqué que cette pratique peut ralentir la procédure de contrôle phytosanitaire et les autorités salomonaises sont priées d'émettre un avis à ce sujet.

33. Nauru demande quel est le délai exact pour l'envoi de l'inventaire des pièces de costumes.

34. Le comité national organisateur explique que les formalités de contrôle phytosanitaire des bagages des délégations seront traitées en priorité et avec diligence par les attachés de liaison nationaux et que les inventaires des costumes doivent être envoyés avant l'arrivée des délégations. Il confirme également que les certificats de fumigation émis par le pays exportateur sont acceptés pour valider les importations.

35. La particularité et la complexité de la logistique associée à l'arrivée des piroguiers sont mises en avant. Plusieurs représentants soulignent les responsabilités qui incombent aux pays participants avant le départ des piroguiers vers les Îles Salomon et l'importance du respect des délais pour communiquer tous les renseignements requis.

Point 6 f) de l'ordre du jour – La gestion de l'eau et des déchets pendant le Festival

36. M. Marc Wilson de la SOPAC et M. Richard Austin, directeur général de la compagnie d'eau Solomon Islands Water (SIWA), présentent un exposé à deux voix sur les problématiques de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement pendant le Festival, ainsi que sur les dispositions programmées pour y faire face. Le problème récurrent de distribution d'eau dans la partie est d'Honiara est exposé, de même que le niveau actuel de distribution dans les principaux lieux d'hébergement et d'accueil du Festival. Un éventail de mesures est prévu : utilisation de pompes supplémentaires, amélioration des conduites, élimination des piquages illicites et modification du système de rationnement.

37. Les exigences que représente le Festival en termes d'assainissement et les questions techniques à préciser sont présentées. La nécessité de disposer d'estimations exactes du nombre total de personnes qui séjourneront à Honiara pour le Festival, ainsi que de chiffres sur la répartition des festivaliers et des participants dans les différents sites, est soulignée, puisqu'il s'agit là d'un élément clé pour planifier en amont l'assainissement et la gestion des déchets.

Débat

38. La Papouasie-Nouvelle-Guinée et l'Australie indiquent que ces questions importantes doivent être tranchées par le comité national organisateur en concertation avec les services publics et les autorités gouvernementales compétentes. La Polynésie française demande des précisions sur la nature

des coupures d'eau dans le lieu d'hébergement qui doit accueillir la délégation polynésienne à Kukum et sur le caractère potable de l'eau courante.

39. Les intervenants assurent le Conseil que l'eau courante est potable en temps normal et confirment que des coupures d'eau interviennent dans le réseau de Kukum. Plusieurs pays soulèvent la possibilité d'utiliser ou d'amener de l'eau en bouteille, mais cette pratique n'est guère encouragée en raison de son impact écologique, point déjà soulevé lors de la visite du village du Festival.

40. Les intervenants insistent sur le fait que les solutions retenues pour résoudre les problèmes de distribution et d'assainissement sont tout à fait faisables si les opérations sont bien coordonnées et démarrent suffisamment longtemps à l'avance. Ils évoquent les solutions d'atténuation des risques proposées, telles que l'installation de réservoirs d'eau dans les sites où interviennent des coupures, l'utilisation de cuves de stockage raccordées aux toilettes mobiles installées dans les sites du Festival et le recours à de l'eau de forage sur site pour faire fonctionner les chasses d'eau.

41. Il est noté qu'il serait utile d'obtenir la collaboration du service de l'environnement des Îles Salomon, surtout si l'on tient compte du thème du Festival. La nécessité d'organiser l'élimination des déchets dans les sites du Festival est également évoquée.

42. La représentante du Département développement humain explique que, durant les missions d'assistance technique de 2010 et de 2011, une série de réunions ont été organisées avec la compagnie d'eau SIWA et le service de l'environnement, en collaboration avec le comité organisateur du Festival. En outre, les questions relatives à l'eau, à l'assainissement et au réseau d'électricité ont été soulevées par le Directeur général de la CPS dès début 2011 et en 2012 à l'occasion de ses rencontres avec le Premier ministre des Îles Salomon.

Point 6 g) de l'ordre du jour – La radio et télédiffusion du Festival

43. Larry Thomas, Responsable du Centre régional des médias de la CPS, présente un exposé sur la radio et télédiffusion du Festival. Il met l'accent sur les multiples avantages qui ont découlé de la diffusion des précédents festivals et propose que l'on considère désormais la diffusion du Festival comme une dimension essentielle, et non plus comme un luxe. Il précise que Mai TV, TV One et Maori TV ont énormément contribué à la diffusion du Festival. Il insiste sur le fait que le Centre régional des médias n'a pas les moyens requis pour assurer les rediffusions, indiquant que cette mission dépasse le cadre de son mandat. Il serait donc plus opportun d'envisager de confier cette tâche à un organisme de radio et télédiffusion tel qu'ABC en Australie ou PBS à Guam. Il soulève également la question de l'important budget requis pour assurer la diffusion du Festival, précisant qu'il faudra probablement y renoncer si des financements spécifiques ne sont pas mobilisés. La diffusion du dernier Festival a coûté 60 000 dollars des États-Unis, et les frais de diffusion du prochain Festival sont estimés à environ 100 000 dollars des États-Unis.

44. Le Centre régional des médias indique que, même s'il n'aura sans doute pas les moyens de gérer la diffusion en direct du Festival, il réalisera son numéro spécial de l'émission Pacific Way consacré au Festival et continuera de produire des DVD sur le Festival.

Débat

45. L'exposé est suivi d'un débat nourri, centré avant tout sur les solutions envisageables pour systématiser la diffusion du Festival et sur certains des enseignements tirés de la diffusion des précédents festivals. La représentante de Guam mentionne l'existence de l'association Pacific Islanders in Broadcasting, dont elle est membre du conseil d'administration. La possibilité de forger un partenariat avec l'association pour faciliter la diffusion du Festival est évoquée.

46. La représentante des Samoa américaines rappelle les dispositions prises pour faire diffuser le dernier Festival et salue les efforts déployés par la CPS pour faire aboutir ce projet. Elle se dit confiante

que le prochain Festival pourra lui aussi être diffusé. La nécessité pour les médias locaux de s'approprier le projet et d'adopter d'emblée une position claire est particulièrement mise en avant, surtout s'il faut gérer les nombreuses sollicitations des médias étrangers.

47. D'autres représentants insistent sur l'importance de diffuser le Festival en direct pour permettre aux populations du Pacifique de vivre, de chez elles et en images, l'expérience du Festival, ce qui, combiné à l'émission Pacific Way, assure une véritable promotion du Festival. La représentante des Fidji indique que les précédents festivals ont fait l'objet de DVD disponibles au Centre régional des médias, qui constituent des supports de promotion et d'éducation utiles. Les Fidji proposent qu'une demande de financement soit présentée à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) pour couvrir la diffusion du Festival, la demande devant mettre l'accent sur la commémoration du quarantième anniversaire de la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel.

48. L'Australie propose que le Conseil établisse un groupe de travail chargé d'élaborer la stratégie de diffusion du Festival. Cette proposition est appuyée par le représentant de la Nouvelle-Zélande, qui précise que Maori TV, TVNZ et Radio NZ International envisagent tous de couvrir le Festival. La Nouvelle-Zélande propose par ailleurs qu'un dialogue de suivi soit engagé avec Guam et l'Australie. Il est suggéré qu'un groupe de travail composé de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de Guam et du Centre régional des médias soit constitué pour élaborer une stratégie de diffusion et mettre à l'étude les mesures à prendre en conséquence.

Décision

49. Les participants demandent la constitution d'un groupe de travail chargé d'élaborer la future stratégie de communication du Festival, cette dernière devant couvrir la radio et télédiffusion du Festival dans les médias.

Point 6 h) de l'ordre du jour – Questions de propriété intellectuelle relatives au Festival

50. Mme Brigitte Vézina, de la Division des savoirs traditionnels de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), présente un exposé sur la protection de la propriété intellectuelle au Festival et sur le soutien que peut apporter l'OMPI pour la mise en place de mesures de protection. Elle expose le mandat que revêt l'OMPI dans le domaine des cultures traditionnelles, à savoir la protection, par la propriété intellectuelle, des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles (la dimension relative à la préservation et à la sauvegarde relève de la mission de l'UNESCO). Elle présente certains des principaux concepts afférents aux droits de propriété intellectuelle applicables aux savoirs traditionnels et explique qu'il est important de mettre en place des contrôles appropriés pendant le Festival afin de prévenir toute utilisation non autorisée ou illicite de ces savoirs et expressions culturelles. Elle ajoute qu'un guide pratique destiné à être distribué au prochain Festival est actuellement élaboré en collaboration avec la CPS et le Gouvernement des Îles Salomon.

Débat

51. Le débat met l'accent sur le soutien qu'apporte l'OMPI à six pays pour l'élaboration de leurs lois sur les savoirs traditionnels, dans le cadre du plan d'action du Secrétariat général du Forum des Îles du Pacifique (FIP) en faveur des savoirs traditionnels, ainsi que sur la question des méthodes coutumières autochtones de protection des savoirs dans le Pacifique et des moyens pratiques disponibles pour protéger les droits de propriété intellectuelle dans les festivals. Le Conseil émet des inquiétudes au sujet du statut du programme de soutien du FIP.

52. La Papouasie-Nouvelle-Guinée et les Îles Cook rendent hommage au soutien que leur a accordé l'OMPI et exposent les progrès accomplis dans la mise en place d'une législation adaptée, un avant-projet de loi étant désormais prêt dans les deux pays.

53. Les Samoa américaines et les Îles Cook expriment leur inquiétude quant à la protection des savoirs et artefacts sacrés et secrets. Les Îles Cook soulignent que, de coutume, les éléments secrets et sacrés ne sont pas exposés dans les festivals et les Samoa américaines précisent que la tradition orale demeure l'une des méthodes traditionnelles de transmission et de protection des savoirs. Bien qu'essentielle, la protection peut, concède la représentante des Samoa américaines, contrarier l'objet même du Festival, à savoir le partage et l'échange. Elle reconnaît que le « pillage de nos richesses pour le bénéfice d'autrui » constitue un risque réel, mais plaide pour que l'art du partage ne soit pas perdu dans la bataille.

54. La représentante de l'Australie déclare que l'Occident met l'accent sur la propriété individuelle, en particulier par le biais du droit d'auteur. Elle souligne qu'il est important de conférer une reconnaissance juridique au statut de propriété commune ou communautaire ; elle encourage le FIP à poursuivre son travail aux côtés de l'OMPI et invite le Conseil à appuyer le plan d'action du FIP.

55. La représentante de l'OMPI fait remarquer que de nombreux niveaux de droit se superposent aux expressions culturelles (intérêts coutumiers ou culturels, ainsi que droit d'auteur et droits associés) et que ces questions sont intégralement couvertes par le guide du Festival.

56. En réponse à une question, la représentante du Département développement humain indique que le Festival ne dispose d'aucun logo permanent. N'étant pas une personne morale mais plutôt un conseil technique jouant un rôle consultatif auprès de la CPS, le Conseil n'est pas en mesure actuellement d'enregistrer son logo comme marque déposée. En outre, il ne peut pas non plus enregistrer les logos créés pour chaque édition du Festival, cette question ayant été laissée à l'appréciation de chaque pays organisateur.

57. La représentante de l'UNESCO précise que son organisation aborde le patrimoine et la culture sous un angle différent de la démarche retenue par l'OMPI. L'UNESCO s'attache à sauvegarder, à préserver et à perpétuer de génération en génération les héritages culturels, sa mission étant quasi intemporelle. Elle confirme que la Nouvelle-Calédonie est représentée par la France au sein du Conseil et que toute question liée à la sauvegarde du patrimoine de la Nouvelle-Calédonie doit être soulevée par la France. Elle fait remarquer que cette situation est commune aux territoires d'outre-mer représentés par leur pays de tutelle.

Décision

58. La Directrice du Département développement humain prend note des observations et des inquiétudes soulevées au sujet du rôle du FIP et donne au Conseil l'assurance qu'elle relaira ces questions au Forum et reviendra ensuite vers lui.

Point 7 de l'ordre du jour – Conseil des Jeux du Pacifique : Changements intervenus récemment dans la gestion des Jeux du Pacifique

59. M. Andrew Minogue, directeur exécutif des Jeux du Pacifique, présente un exposé via Skype sur les changements intervenus ces dernières années dans la gouvernance et l'administration des Jeux du Pacifique. Il informe le Conseil que les Jeux ont été créés par la CPS en 1965 et expose les différentes modalités de gouvernance qui se sont succédé depuis lors. Actuellement, les pays deviennent, à titre individuel, membres de l'Association des Jeux du Pacifique. L'assemblée générale annuelle est l'enceinte où sont fixées les politiques générales et où est élu le Comité exécutif du Conseil. M. Minogue présente également le processus de sélection des pays candidats à l'organisation des Jeux et souligne que, par le passé, des difficultés se sont posées pour doter le secrétariat des Jeux de moyens suffisants. Les changements intervenus depuis 2006 ont permis au Conseil des Jeux du Pacifique de devenir une personne morale, capable de détenir des droits à l'image publique et des droits médiatiques et de conclure des accords commerciaux avec des partenaires. Désormais, les droits médiatiques associés aux Jeux du Pacifique sont détenus par le Conseil et cédés aux pays organisateurs à un prix négocié. Depuis que ces droits sont dévolus au Conseil des Jeux du Pacifique, ils génèrent des recettes

permettant de financer un secrétariat à plein temps et favorisent une meilleure cohérence de l'image des Jeux (le document est reproduit à l'annexe A).

Débat

60. Les participants soulèvent plusieurs questions sur l'applicabilité du modèle des Jeux au Festival et sur le bilan des avantages tirés jusqu'ici de la réforme des Jeux. Certains s'interrogent sur la taille du secrétariat, le fonctionnement du Comité exécutif, la contribution financière attendue des membres et la relation entretenue avec l'organisation olympique régionale, à savoir le comité olympique océanien.

61. M. Minogue explique que les principaux avantages du modèle tiennent à la cohérence nouvelle de l'événement et à la possibilité d'assurer son développement sur le long terme. La mise en place d'un secrétariat permanent permet plus aisément de prêter assistance au pays organisateur et aux pays participants de façon continue. Ce sont là des améliorations majeures du cadre général des Jeux. Il précise que les athlètes inscrits aux Jeux sont tenus de s'acquitter d'un droit de participation, mais que les comités nationaux ne versent pas de contribution au Conseil des Jeux du Pacifique. Ce dernier est enregistré en tant que personne morale en Nouvelle-Calédonie et a déposé sa demande d'immatriculation aux Fidji, l'objectif étant d'enregistrer le Conseil dans chacun des 22 pays membres. Ces changements doivent permettre au Conseil de conclure des conventions commerciales avec des sponsors, d'obtenir des subventions, de passer des accords de commercialisation et de concession sous licence, et de devenir ainsi autosuffisant sur le plan financier.

62. Le secrétariat est assuré par une personne seule et les cinq membres du Comité exécutif travaillent depuis les quatre coins de la région, la communication se faisant essentiellement par voie électronique. Le Comité exécutif se réunit également en face-à-face deux fois par an. Il est indiqué que, bien que le Conseil des Jeux entretienne des relations de travail étroites avec le comité olympique océanien, ils ne sont liés par aucune convention officielle ou accord de financement.

63. Le Conseil examine ensuite les options qui s'offrent à lui pour mettre à l'étude les informations présentées au sujet du modèle des Jeux du Pacifique. L'Australie fait remarquer que le Conseil des Jeux dispose de davantage de marge de manœuvre depuis qu'il est en mesure de lever des fonds et de conclure des accords commerciaux. La Nouvelle-Calédonie fait part de son expérience, expliquant la création d'une société, ou « groupement d'intérêt économique », pour administrer les derniers Jeux du Pacifique, cette société ayant été dissolue seulement quelques mois après les Jeux une fois ses comptes de clôture établis. Il est proposé qu'une approche similaire soit envisagée pour le Festival des arts du Pacifique. Il est par ailleurs proposé que le groupe de travail chargé du renforcement du Conseil analyse les forces, faiblesses, opportunités et risques associés au modèle des Jeux. Les résultats de l'analyse seraient alors présentés au Conseil pour examen.

Décision

64. Le groupe de travail chargé du renforcement du Conseil est prié de procéder à une analyse des avantages et des risques associés au modèle retenu pour les Jeux du Pacifique et à soumettre les conclusions de ses travaux à l'examen du Conseil.

65. Un nouveau débat s'ouvre sur l'applicabilité de ces concepts au Festival et au Conseil des arts et de la culture du Pacifique. Certaines délégations s'interrogent sur le statut actuel du Conseil. Des précisions sont apportées : le Conseil est officiellement un groupe consultatif technique de la CPS, et n'a aucune personnalité juridique indépendante.

Point 8 de l'ordre du jour – Promotion de la culture et des arts océaniens

66. M. Igelese Ete et M. Peter Espiritu, du Centre océanien des arts, de la culture et des études océaniques (Université du Pacifique Sud, USP), présentent un exposé commun sur l'histoire et le travail du Centre. Ils décrivent brièvement les activités du Centre ainsi que le projet de mise en place

d'une licence axée sur les arts du spectacle du Pacifique dès 2013. En guise d'introduction, M. Espiritu chante un hula hawaïen et montre le DVD de la dernière production scénique du Centre : Vaka: Birth of a seer. Pour conclure leur exposé, les deux intervenants indiquent que le Centre souhaiterait obtenir l'autorisation de participer au Festival.

67. Le débat qui s'ensuit porte sur plusieurs questions soulevées par les intervenants, surtout celle de l'autorisation de participation d'entités autres que des délégations nationales au Festival et celle de la place de l'art contemporain dans le Festival.

68. L'Australie déclare que la culture traditionnelle a toujours été au cœur du Festival, mais concède que les jeunes générations sont avides d'expérimenter des expressions culturelles contemporaines dans les festivals. La Papouasie-Nouvelle-Guinée ne voit aucun inconvénient majeur à l'intégration d'artistes contemporains dans les délégations nationales, précisant que le pays invite généralement un groupe de musique contemporaine à se joindre à sa délégation. Hawaii indique qu'il est important que tout spectacle ou groupe puisse être associé à un pays, afin d'éviter de créer un précédent préjudiciable pour le Festival. Il est noté que le Centre était inscrit au programme de l'édition du dixième Festival.

69. La Polynésie française avance que l'art contemporain agit telle une passerelle entre les cultures ancestrales et les peuples d'aujourd'hui, soulignant que la mission première du Festival est de rassembler les peuples du Pacifique au gré d'échanges mutuellement enrichissants. Les formes traditionnelles et contemporaines d'expression artistique sont toutes deux le témoin de l'évolution des sociétés du Pacifique et de la richesse et de la diversité des peuples et des cultures de la région.

70. La Nouvelle-Calédonie souhaite entendre la position du pays hôte, les Îles Salomon, sur la demande de participation présentée par le Centre océanien des arts, de la culture et des études océaniques. Le comité organisateur confirme qu'il a bien reçu la demande du Centre et qu'il doit la mettre à l'étude avant de prendre sa décision.

71. Certaines délégations interviennent sur cette question et conviennent que la décision appartient au pays organisateur. La Nouvelle-Calédonie demande l'avis du pays hôte sur cette demande, ce à quoi les Îles Salomon répondent que le conseil du Festival se saisira de la demande du Centre et lui communiquera sa décision.

Décision

72. La question de la participation du Centre océanien des arts, de la culture et des études océaniques devra être tranchée par le pays hôte du Festival.

Point 9 de l'ordre du jour – Promotion des politiques culturelles

73. Ce point est présenté par un groupe de six pays bénéficiaires du premier volet (cartographie culturelle, planification et élaboration de politiques culturelles) du Projet Structuration du secteur culturel à des fins de développement humain, géré par la CPS et financé par l'Union européenne (UE). L'Australie est également invitée à présenter les modalités d'élaboration de sa politique culturelle. Un résumé très succinct des exposés est proposé ci-dessous.

États fédérés de Micronésie

74. Le représentant des États fédérés de Micronésie indique qu'un projet de politique est actuellement formulé en concertation avec les quatre États micronésiens. Il précise que le pays a également l'intention d'élaborer un projet de texte de loi sur la culture en bonne et due forme, en collaboration avec le ministère de la Justice et en concertation avec les quatre États. Un processus similaire à celui mis en place pour la proclamation des journées culturelles nationales de 2010 sera introduit (voir paragraphe 120 ci-dessous). (L'exposé complet est reproduit à l'annexe B.)

Palau

75. La représentante de Palau indique que son pays a achevé sa cartographie culturelle et son projet de politique culturelle, qui doit être examiné par le Conseil national des chefs, le Président de Palau et son conseil des ministres.

Îles Salomon

76. Le représentant des Îles Salomon déclare que la cartographie culturelle nationale est à présent terminée et que des travaux sont en cours en vue de la formulation des éléments entrant dans la politique culturelle. Ces documents devraient être présentés en conseil des ministres et publiés sous la forme d'une politique générale avant le Festival de juillet. (L'exposé complet est reproduit à l'annexe C.)

Tonga

77. La représentante des Tonga expose le cadre Kato Alu, utilisé pour la cartographie culturelle et la mise en place d'une politique culturelle. Elle relate les difficultés d'ordre budgétaire rencontrées pour organiser les consultations dans les îles périphériques, mais précise que ces réunions se tiendront dans le courant de l'année et que le projet de politique pourra être présenté en conseil des ministres d'ici la fin 2012. (L'exposé complet est reproduit à l'annexe D.)

Tuvalu

78. La version anglaise du projet de politique de Tuvalu est prête à être présentée en conseil des ministres. L'un des grands chantiers à entreprendre est à présent la traduction de la politique en langue vernaculaire. (L'exposé PowerPoint est disponible sur le site Web du Département développement humain.)

Vanuatu

79. Vanuatu remercie la CPS du concours financier apporté à la mission d'expertise-conseil organisée en amont de l'élaboration de la politique culturelle, mais fait savoir que les moyens disponibles pour formuler la politique sont limités. Le représentant sollicite l'aide d'un consultant pour accompagner l'élaboration de la politique. Pour l'heure, Vanuatu s'attache à mettre sur pied son conseil national des arts et prévoit la possibilité d'installer des antennes dans les provinces. Après l'adhésion de Vanuatu à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le Centre culturel de Vanuatu a convié des artistes à un atelier de l'OMPI. Un groupe de travail a été créé par le ministère du Commerce et de l'Industrie afin de formuler une politique nationale sur le commerce. Le Centre culturel de Vanuatu participe à ces travaux.

Australie

80. L'Australie présente un exposé complet sur le processus d'élaboration de son projet de politique culturelle nationale, plan décennal qui doit permettre au Gouvernement de l'Australie d'incarner les besoins et les aspirations d'une Australie moderne en promouvant la diversité et l'excellence de l'activité artistique et culturelle. Il est noté que le projet de politique sera exécuté par le biais de stratégies et d'initiatives centrées sur des thématiques majeures, dont l'excellence, l'éducation, l'accès, l'identité et l'innovation. La représentante expose une analyse des données relatives aux retombées économiques et sociales des industries créatives et culturelles et à leur incidence sur l'emploi dans la société australienne. Les résultats de l'analyse révèlent que les industries créatives australiennes rapportent plus de 30 milliards de dollars australiens par an, contribuant à hauteur de 2,8 % au produit intérieur brut, que 285 000 personnes sont employées dans le secteur artistique, de même que plus de 200 000 bénévoles, que 2,5 % des Aborigènes et des Insulaires du détroit de Torres occupent

un emploi dans le secteur artistique, et que tous les Australiens sont soit des producteurs, soit des consommateurs d'arts et de culture.

Décision

81. Le Conseil convient de maintenir la question de la promotion des politiques culturelles à son ordre du jour.

Point 10 de l'ordre du jour – Cartographie du patrimoine culturel

82. Ce point est présenté par un groupe de six pays bénéficiaires du troisième volet (cartographie du patrimoine culturel menacé) du Projet Structuration du secteur culturel à des fins de développement humain, géré par la CPS et financé par l'UE. Le rapport de la Papouasie-Nouvelle-Guinée est axé sur la cartographie des zones pilotes, et non sur Bougainville, site visé pour le volet « cartographie » du projet de l'UE. Un résumé très succinct des exposés est proposé ci-dessous.

Kiribati

83. L'exercice de cartographie de Kiribati concerne un ensemble de plus de vingt statues de guerriers en pierre situé à Tabiteuea Nord. Ce site patrimonial, connu sous le nom de Te Akabana, est menacé par les effets du changement climatique. La cartographie est programmée en mai et les préparatifs sont déjà entamés. (L'exposé complet est reproduit à l'annexe E.)

Nauru

84. La représentante de Nauru indique que l'exercice de cartographie porte sur un réseau de grottes menacé par un projet d'exploitation minière de phosphate. L'un des bénéfices de l'exercice est qu'il a permis au ministère de l'Intérieur de tendre des passerelles avec d'autres ministères. Autre point fort : la cartographie a été réalisée par un consultant national, ce qui a permis un renforcement des capacités et un regain de confiance dans les compétences locales. (L'exposé complet est reproduit à l'annexe F.)

Niue

85. Le représentant de Niue relate que la zone à cartographier a été délimitée lors de réunions locales et nationales. L'exercice s'est heurté à un obstacle particulier, à savoir la difficulté à trouver des archives écrites sur les sites culturels. Le représentant évoque également l'insuffisance des moyens humains dédiés au projet.

Papouasie-Nouvelle-Guinée

86. La Papouasie-Nouvelle-Guinée indique que, compte tenu de l'immensité et de la complexité de son territoire, elle a choisi de démarrer la cartographie par des études pilotes dans deux localités. L'exercice a servi à valider les méthodes retenues et à former des villageois pour qu'ils puissent eux-mêmes mener à bien leur cartographie. Un cadre national fondé sur ces résultats préliminaires est actuellement présenté au gouvernement. Afin de poursuivre le projet, des financements sont sollicités auprès des entreprises. La cartographie a un objectif double : dresser un inventaire du patrimoine culturel immatériel dans le droit fil de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de 2003 et mettre en place une base de données, renvoyant au projet de loi sur les savoirs traditionnels actuellement examiné par le Parlement.

Îles Marshall

87. Les Îles Marshall n'étaient pas représentées, mais l'exposé du pays a été transmis au Conseil au format électronique. (L'exposé PowerPoint est disponible sur le site Web du Département

développement humain.)

Tuvalu

88. L'exercice de cartographie de Tuvalu s'est centré sur la colonie de peuplement de Punatau, qui a été défrichée et cartographiée pour les besoins du Projet. Un documentaire et une brochure ont été réalisés et sont à présent disponibles. (L'exposé PowerPoint est disponible sur le site Web du Département développement humain.)

Point 11 de l'ordre du jour – Les musées en Océanie

89. M. Tony Heorake, directeur du Musée des Îles Salomon, intervient au nom de Mme Tarisi Vunidilo, secrétaire générale de l'Association des musées des îles du Pacifique (PIMA), afin de présenter les activités et la mission de la PIMA ainsi que les organisations avec lesquelles elle travaille : la branche océanienne du Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS Pasifika) et la Plateforme du patrimoine du Pacifique (PHN). L'exposé met l'accent sur la vision et les activités de la PIMA, ainsi que sur la promotion de la participation des communautés à la gestion du patrimoine. L'intervenant définit les musées comme des institutions sociales destinées à l'apprentissage, aux échanges et à la médiation, et explique la façon dont ce concept est mis en pratique dans les activités de la PIMA et de la PHN. Il décrit certaines des menaces qui pèsent sur les savoirs traditionnels et le patrimoine culturel du Pacifique, ainsi que le rôle que jouent les musées face à ces dangers. Il présente par ailleurs l'organisation ICOMOS Pasifika. Les programmes d'échanges actuellement menés entre les musées du Pacifique et des Caraïbes sont mis en avant.

Débat

90. Les participants soulignent les solides relations qu'entretiennent de longue date le Conseil, la PIMA et ICOMOS Pasifika. Les Fidji font remarquer que la CPS et le Conseil participent depuis longtemps déjà, par leur concours et leurs influentes contributions, à développer le dialogue et les relations qui ont permis la formation et l'évolution des deux institutions.

91. La représentante des Fidji met également en avant que, par le biais d'ICOMOS Pasifika, Christophe Sand est venu de Nouvelle-Calédonie former une équipe du Musée des Fidji. À l'occasion d'un atelier, tenu à Sigatoka (Fidji) en mai 2011, cette même équipe a ensuite formé les correspondants locaux et les consultants des six pays bénéficiaires du projet de cartographie du patrimoine culturel menacé géré par la CPS et financé par l'UE. Cette expérience illustre l'important rôle que jouent les organismes régionaux dans le renforcement des capacités et la capitalisation des compétences régionales en matière de conservation du patrimoine.

92. La représentante de Guam déclare que le conservateur de musée représentant Guam à la PIMA retire beaucoup de sa participation au sein de l'Association.

93. Une question est posée quant à l'âge minimum que les étudiants doivent avoir pour prendre part aux programmes d'échanges organisés entre la PIMA et l'Association des musées des Caraïbes, dans le cadre du Projet Structuration du secteur culturel à des fins de développement humain, géré par CPS et financé par l'UE.

Point 12 de l'ordre du jour – Les politiques culturelles et le Groupe mélanésien fer de lance

94. M. Jimmy Naouna, de la Division développement économique et social du secrétariat du Groupe mélanésien fer de lance, fait le point sur le projet de politique culturelle du groupe. En guise d'introduction, l'intervenant présente le Groupe mélanésien fer de lance, puis décrit le Festival des arts et de la culture mélanésiens et livre quelques renseignements nouveaux sur la mise en place du traité du fer de lance sur la protection des savoirs traditionnels et des expressions de la culture. Ainsi, il expose brièvement l'histoire du fer de lance, ainsi que les dispositions de ses statuts relatives à la

culture, aux traditions et aux valeurs. Les organes composant le groupe sont décrits, de même que le processus décisionnaire reposant sur six niveaux de négociations dans le domaine de la culture et des arts (voir annexe G).

95. L'intervenant retrace l'historique du Festival des arts et de la culture mélanésien, à commencer par la naissance du concept en 1988, la formulation de ses principes culturels en 1995 et la tenue de la toute première édition en 1998. Il mentionne certaines des règles applicables à la tenue du Festival, notamment le fait que les cinq pays membres organisent le Festival à tour de rôle et que le choix des participants invités est laissé à l'entière discrétion du pays organisateur. Les principes directeurs et critères de participation ont été définis en réponse aux demandes toujours plus nombreuses de participation de délégations non membres du Groupe fer de lance.

96. L'intervenant livre quelques informations de contexte sur la promulgation du traité-cadre du fer de lance sur la protection des savoirs traditionnels et des expressions de la culture. À la suite de consultations techniques en 2010 et de consultations nationales en 2011, le projet de texte a été peaufiné et signé en septembre 2011 par les Fidji et les Îles Salomon. Deux signatures supplémentaires sont attendues en marge de la réunion du Conseil. Deux des principales dispositions du traité sont mises en avant, car elles accordent une place privilégiée aux propriétaires et détenteurs des savoirs traditionnels et des expressions culturelles, à la reconnaissance des propriétaires par les usagers et à la compétence des cours et tribunaux des parties au traité en matière de savoirs traditionnels.

97. Pour conclure, l'intervenant expose brièvement l'assistance apportée aux Îles Salomon pour la tenue du Festival, au titre d'un protocole de coopération culturelle conclu avec le Groupe mélanésien fer de lance. Les Fidji mettront à disposition des bus, Vanuatu offrira du bœuf, tandis que le FLNKS (front de libération nationale kanak et socialiste) et la Papouasie-Nouvelle-Guinée fourniront du matériel son et lumière.

Point 13 de l'ordre du jour – Point sur les activités de l'UNESCO

98. Mme Akatsuki Takahashi présente le programme mené à bien par l'UNESCO dans le secteur culturel du Pacifique depuis la dernière réunion du Conseil en 2010. Elle centre son intervention sur la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel de 1972, la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de 2003, la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de 2005, et leurs contributions au développement durable de la région du Pacifique.

99. S'agissant de la Convention pour la protection du patrimoine mondial, l'Océanie compte dix sites inscrits, répartis entre cinq États et cinq Territoires de la région. Le Plan d'action pour le patrimoine mondial dans le Pacifique (2010-2015) a été révisé lors de l'atelier de l'UNESCO sur le patrimoine mondial, tenu au Samoa en septembre 2011. Le projet de Plateforme du patrimoine du Pacifique, en cours, est également décrit.

100. La Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de 2003 compte cinq États parties dans le Pacifique et deux éléments du patrimoine culturel immatériel régional sont inscrits sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

101. La représentante de l'UNESCO apporte des précisions sur les différences entre les conventions et sur leurs particularités. Elle explique que le patrimoine culturel immatériel se démarque des monuments et sites historiques, lesquels font l'objet de la Convention pour la protection du patrimoine mondial. Le patrimoine culturel immatériel englobe les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles, deux concepts déjà connus et employés dans le Pacifique. Elle encourage les États du Pacifique qui ne sont pas encore parties à la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel à prendre des dispositions pour ratifier, accepter ou approuver au plus vite la Convention, soulignant certains des avantages découlant d'une adhésion.

102. La représentante de l'UNESCO explique par ailleurs que, contrairement aux deux autres traités, la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de 2005 s'intéresse avant tout aux expressions culturelles contemporaines, sans se limiter au patrimoine. Le texte attribue une valeur propre à la diversité culturelle, la considérant comme un fondement d'un développement humain durable. Dans ce contexte, les États parties à la Convention peuvent bénéficier du Fonds international pour la diversité culturelle créé pour les besoins de la Convention. À ce jour, aucun État du Pacifique n'a ratifié la Convention, bien que des négociations de libre-échange aient été entamées par certains pays insulaires de la région. La Convention est surtout née de la volonté de protéger les industries culturelles des pays en développement contre la tendance mondiale à privilégier le libre-échange.

103. La représentante de l'UNESCO félicite également la CPS à l'occasion de la publication d'un rapport pertinent et de qualité sur les industries culturelles du Pacifique.

104. La représentante de l'UNESCO prie le Conseil de donner son aval en vue de la poursuite des efforts engagés pour renforcer la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, en particulier pour promouvoir la ratification, l'acceptation ou l'approbation de la Convention concernée.

105. La représentante de l'UNESCO prie le Conseil de donner son aval en vue de la promotion de la Convention de 2005 à la réunion ministérielle qui se tiendra en marge du Festival, en juillet 2012.

Débat

106. Les participants évoquent la possibilité d'élaborer un plan d'action régional sur le patrimoine culturel immatériel, sur le modèle du Plan d'action pour le patrimoine mondial dans le Pacifique, et de confier cette tâche au Conseil des arts et de la culture du Pacifique. Il est signalé que ce ne sont pas forcément les responsables de la culture qui assistent aux réunions de l'UNESCO consacrées au patrimoine mondial dans le Pacifique et que les membres du Conseil n'y sont pas tous conviés.

107. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée s'inquiète de la charge de travail supplémentaire qui incombe aux pays ratifiant de nouvelles conventions. La représentante de l'UNESCO déclare que la Convention de 2005 a été conçue au service des pays en développement et qu'il faut agir rapidement pour protéger la culture de la vague de mondialisation, touchant en particulier les échanges.

108. Le Conseil s'accorde pour dire qu'il devrait jouer un rôle dans la promotion de la ratification, de l'acceptation, de l'approbation et de la mise en œuvre des conventions culturelles, bien que ces dernières relèvent de l'UNESCO, et propose de se saisir de certaines des questions considérées. Les Fidji s'associent à l'appel lancé par la Papouasie-Nouvelle-Guinée afin que le Conseil inscrive les conventions culturelles dans son programme de travail régional. Le Conseil convient également d'assurer son rôle de promotion des conventions de l'UNESCO dans la région au travers de la mise en œuvre de la Stratégie culturelle régionale.

109. Le représentant de Vanuatu remercie l'UNESCO pour le concours financier et l'assistance qu'elle a apportés au pays pour l'inscription du domaine du chef Roimata au patrimoine mondial et l'inscription des dessins de sable sur la Liste du patrimoine culturel immatériel (Convention de 2003). Il rappelle qu'une réunion s'est tenue en 2001 sur la question du trafic illicite de biens culturels dans la région. Il indique souhaiter connaître la suite donnée à cet atelier et demande si le compte rendu a déjà été publié. Il déclare avoir lui-même été témoin du trafic d'objets précieux transitant par Vanuatu ou extraits du pays, notamment des artefacts précieux des Îles Salomon, et fait connaître son inquiétude concernant l'immobilisme entourant cette question, en dépit des ateliers organisés. L'UNESCO répond que le rapport final de l'atelier de 2001 sera envoyé à Vanuatu.

Décision

110. Le Conseil continuera de suivre les progrès accomplis dans le cadre du programme culturel de l'UNESCO dans le Pacifique et inscrira ses grandes conventions culturelles à l'ordre du jour de ses prochaines réunions.

Point 14 de l'ordre du jour – Rapports nationaux sur la promotion de la culture¹

111. Les membres du Conseil présentent des rapports synthétiques sur les actions engagées pour promouvoir la culture dans leurs pays respectifs depuis la vingt-troisième réunion du Conseil des arts du Pacifique en 2010. Les exposés nationaux présentés au Secrétariat général de la Communauté du Pacifique figurent en annexe au présent rapport.

Samoa américaines

112. La représentante des Samoa américaines souligne que les infrastructures mises en place pour le Festival de 2008 demeurent un héritage important pour le pays, précisant que le Festival a donné un coup de fouet au développement culturel national. Davantage de fonds ont été alloués à l'éducation et une nouvelle cellule de recherche a été constituée et dotée par le gouvernement fédéral. Le système de chefferie a été pris en compte dans la gouvernance, et la culture est bien mieux appréciée et préservée depuis que le Territoire a accueilli le Festival en 2008.

Australie

113. La représentante de l'Australie fait le point sur le programme national consacré aux infrastructures de soutien aux arts indigènes du Conseil des arts des Aborigènes et des Insulaires du détroit de Torres de l'Australia Council. Ce programme vient en aide à dix organismes de promotion des arts indigènes afin de stimuler le dynamisme artistique et culturel. La représentante insiste sur le fait que cette notion de dynamisme culturel est centrée sur la façon dont la culture est transmise par l'expression artistique et sur l'idée que le renforcement de cette transmission peut aider à perpétuer les arts indigènes. Il est noté que, dans les communautés autochtones, la dimension culturelle recouvre les relations entre les arts, les langues, le patrimoine, la terre, la mer et le droit, ce qui influe sur la vitalité et l'intégrité des expressions et pratiques artistiques, y compris la transmission intergénérationnelle des savoirs traditionnels autochtones. Un crédit total de 1,30 million de dollars australiens est réservé aux arts du spectacle, aux arts graphiques et à la littérature.

La représentante évoque la stratégie qui consiste à faire appel à des hommes et femmes de loi expérimentés pour devenir des leaders de la culture et la possibilité d'intégrer davantage leur participation et leur engagement dans les politiques, les programmes, les stratégies et les projets. Elle aborde aussi la question de la définition de priorités pour la perpétuation des systèmes de savoirs traditionnels indigènes. Il est noté que, si l'apprentissage institutionnel détermine la maturation d'un artiste dans le contexte occidental, le modèle de transmission du maître à l'apprenti est tout aussi important pour les artistes autochtones, puisqu'il correspond au transfert des savoirs culturels d'une génération à l'autre.

114. La représentante fait également état de la récente étude menée par l'Australia Council et qui a mis en lumière la volonté des Australiens de participer davantage aux arts indigènes et indique qu'un axe de travail vise précisément à déterminer de nouveaux moyens de participation artistique. Par ailleurs, la demande d'objets d'art indigènes se développe à un rythme exponentiel, sous l'effet de l'amélioration très nette de la cote des arts aborigènes et du détroit de Torres sur les marchés de l'art nationaux et internationaux. Les nouveaux réseaux numériques et plateformes favorisent l'apparition de nouveaux circuits de distribution et le rayonnement auprès de publics plus larges.

¹ Les rapports complets des pays ayant communiqué leur exposé sont reproduits à l'annexe D.

115. La représentante souligne par ailleurs que l'on peut davantage faire appel à la philanthropie et au financement participatif pour soutenir les artistes autrement.

116. Pendant la période 2011-2012, les activités stratégiques ont surtout porté sur le leadership artistique et culturel, ce qui a débouché sur la mise en place du programme *Accelerate* avec le Conseil britannique. Ce programme permet aux candidats d'entreprendre des études au Royaume-Uni pour développer des stratégies de développement propres à chaque filière artistique, qu'il s'agisse de la danse, du théâtre, de la musique, de la littérature, des arts graphiques ou de l'événementiel.

117. La représentante fait remarquer qu'à l'issue du Sommet mondial des arts et de la culture, organisé par l'Australie en 2011, il a été recommandé de confier la mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles aux institutions de promotion des arts et d'en donner des exemples pratiques. Elle précise que l'Australia Council travaille actuellement à l'élaboration d'un projet pour donner suite à cette recommandation et promouvoir la diversité culturelle australienne.

Îles Cook

118. Le représentant des Îles Cook annonce que peu de changements sont intervenus au niveau du cadre et de la structure applicables à la culture, si ce n'est le transfert de la commission nationale pour l'UNESCO au ministère de l'Éducation nationale. Le nouveau gouvernement en place depuis 2010 est très réceptif aux questions culturelles et il est probable que les crédits votés soient doublés jusqu'en 2015. Les Îles Cook participeront aux festivités organisées pour le sixième anniversaire du règne de la Reine Elizabeth. Parmi les progrès notables à signaler, figurent le rétablissement de la commission linguistique Reo Maori, la mise en place d'un nouveau plan de financement accompagnant la stratégie en faveur des industries culturelles et créatives, l'amélioration des statistiques sur la culture avec le soutien de la CPS et de l'Institut de statistique de l'UNESCO, le renforcement du rôle de l'éducation dans l'innovation culturelle et l'esprit d'entreprise, et l'inauguration de deux nouveaux festivals en 2011, l'un étant consacré à la contribution des jeunes et l'autre mettant à l'honneur l'autorité et la hiérarchie traditionnelles à l'occasion d'une journée nationale.

États fédérés de Micronésie

119. Le représentant des États fédérés de Micronésie indique qu'un rapport a été soumis au directeur de la culture du pays et précise que l'organisme national de promotion de la culture a connu quelques problèmes de continuité en raison du renouvellement de son personnel. Il explique que la Micronésie est un État fédéral, composé d'États dotés d'une très grande autonomie, mais que le 31 mars a été consacré Fête nationale de la culture et de la tradition et qu'il est célébré dans des festivals un peu partout dans le pays. Il indique que des efforts sont actuellement engagés pour inclure la culture et la tradition dans les programmes d'enseignement des cycles élémentaire et secondaire. Il ajoute que la Conférence des chefs traditionnels de Micronésie, instance éminemment culturelle, se réunit régulièrement et sollicitera l'appui technique de la CPS pour renforcer ses moyens d'action à l'avenir.

Fidji

120. La représentante des Fidji fait état de plusieurs évolutions dans le secteur culturel : la culture a désormais une place plus importante dans l'élaboration des programmes d'enseignement, en particulier au titre de l'initiative en faveur de l'éducation pour le développement durable et de son projet phare, l'arbre généalogique, au cycle primaire (projet « Mémoire du monde »). Cette initiative est associée au Projet Un ordinateur portable par enfant (800 ordinateurs portables ont été donnés aux Fidji dans le cadre du Projet, financé par une agence de développement). Par ailleurs, les Fidji continuent de mettre en œuvre la Stratégie océanienne de la culture et de l'éducation 2010-2015. La culture est désormais intégrée aux plans stratégiques du département de l'éducation. Cette avancée a été favorisée par le fait que le département du patrimoine national, de la culture et des arts relève depuis 2007 du ministère de l'Éducation, du Patrimoine national, de la Culture et des Arts.

121. S'agissant de la protection de la propriété culturelle intellectuelle, des progrès ont été accomplis : création d'un service national de protection de la propriété intellectuelle en 2012, poursuite des travaux d'élaboration du projet de loi et de la politique pour la protection des savoirs traditionnels et des expressions de la culture, et signature du traité-cadre du fer de lance pour la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles.

122. En ce qui concerne le patrimoine, les Fidji ont été informées par le Centre de l'UNESCO pour le patrimoine mondial que le dossier de candidature du site de Levuka à la Liste du patrimoine mondial était accepté et qu'il devait être évalué par ICOMOS en 2012. Les Fidji souhaiteraient se concerter avec d'autres États parties sur la question des amendes ou sanctions imposées en cas d'atteinte aux sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.

123. En outre, les Fidji s'emploient à intégrer la culture dans leur politique environnementale en en faisant un axe du plan d'action stratégique national en faveur de la biodiversité, du cadre national REDD et des plans et programmes relatifs au changement climatique. Le département siège à la commission nationale des aires protégées et cartographie tous les sites du patrimoine naturel et culturel.

124. La représentante des Fidji annonce qu'elle a été choisie en sa qualité d'experte pour siéger au sein de l'organe consultatif intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

Polynésie française

125. La représentante de la Polynésie française fait état de coupes budgétaires nationales, l'objectif étant désormais de se recentrer sur la mise en œuvre de politiques culturelles dans les communautés locales. Elle souligne que la culture demeure entre les mains de trois services et de cinq institutions, qu'un large éventail de manifestations culturelles sont organisées tout au long de l'année, qu'un nouveau projet loi vise à soutenir les artistes polynésiens, que deux chaînes de télévision sont en concurrence pour produire des contenus en *Te Reo Maohi*, et que les langues polynésiennes sont enseignées à raison de plus de quarante heures en milieu scolaire. La Polynésie française s'emploie à faire inscrire deux sites sur la Liste du patrimoine mondial : le Marae Taputapuataea à Raiatea, et les Marquises. Afin de combattre l'illettrisme, le pays travaille aussi à la mise en œuvre d'un programme de relance de l'enseignement de l'art oratoire local destiné aux 8-12 ans. Ce programme, désormais actif dans 70 % des écoles polynésiennes, a remporté un prix prestigieux en 2011 et en 2012.

Guam

126. La représentante de Guam signale qu'en 2011, le Conseil national des arts et des lettres de Guam est devenu une division du service des affaires chamorros. À l'issue d'une refonte institutionnelle menée sous l'égide du gouverneur Calvo, qui a rassemblé six petites institutions employant au total 73 personnes, le service des affaires chamorros est aujourd'hui mieux placé pour répartir ses moyens entre l'ensemble de ses divisions. Fixée par une loi locale, la mission du Conseil national des arts et des lettres est d'offrir à tous la possibilité d'apprendre les arts et les lettres. Son budget pour l'exercice 2011 était d'environ 0,5 million de dollars des États-Unis, dont 300 000 dollars employés sous forme de subventions destinées aux artistes et aux praticiens.

127. De nombreux festivals locaux ont été organisés dans les villages de Guam. Citons notamment le Talofofu Banana Festival, le Mangilao Donne (Pepper) Festival, le Latte Stone Festival et le Merizo Crab Festival. En outre, des activités et manifestations culturelles sont prévues tous les mois dans les 19 villages de Guam. La vingt-quatrième foire micronésienne de Guam (2011) a rassemblé des artistes, des chefs d'entreprise et des visiteurs (affluence estimée à 10 000 visiteurs et résidents) pour un moment de partage des coutumes et traditions de Guam et de la Micronésie. Ainsi, l'année 2011 a marqué le vingt-quatrième anniversaire de la foire micronésienne de Guam.

128. Un programme culturel fait des adeptes depuis deux ans et a notamment donné naissance à huit centres de danse (les *gumas*), créés par Pa'a Taotao Tano. Il s'agit d'écoles de danse ouvertes aux visiteurs. Les *gumas* tiennent également des ateliers gratuits au nord, sud et centre du pays. Une conférence d'un genre nouveau réunissant le secteur culturel et artistique et le tourisme s'est tenue en 2011 dans le but de garantir l'authenticité et la fabrication locale des produits présentés aux touristes et visiteurs en séjour à Guam.

129. Dans le secteur des industries culturelles et créatives, on assiste à une véritable vague d'engouement pour l'« acheter et produire local », l'accent étant mis sur la réduction de la consommation en ligne, à l'étranger et sur la base militaire. Le programme *Hafa Adai* a été mis sur pied pour encourager les entreprises et organisations locales à intégrer la culture dans leurs modalités de fonctionnement, y compris dans le langage employé dans les courriers et courriels.

130. En matière de culture et d'éducation, le Conseil national des arts et des lettres de Guam a fait voter une loi instaurant un prix récompensant les grands maîtres des arts traditionnels de Guam. Cela faisait vingt ans qu'un grand maître traditionnel n'avait pas été mis à l'honneur de la sorte à Guam.

131. Une école pratiquant l'immersion linguistique en chamorro et des programmes artistiques et culturels destinés aux écoles de Guam ont été mis en place grâce au concours d'associations sans but lucratif, telles que l'Académie Hurao et Pa'a Taotao Tano. De surcroît, les études chamorros sont désormais une matière obligatoire enseignée dans le secondaire dans les écoles publiques de Guam.

132. Parmi les questions en suspens figure la conception architecturale du Musée de Guam, pour laquelle un appel d'offres a été lancé. Le financement des travaux de construction sera assuré par le biais d'un emprunt obligataire. Par ailleurs, le Conseil national des arts et des lettres a ouvert une galerie d'art, offrant ainsi un espace d'exposition aux artistes qui présentaient auparavant leur travail dans les concessionnaires automobiles à l'occasion d'expositions de deux semaines.

133. Le comité de coordination du douzième Festival des arts du Pacifique (Guam) tient deux réunions mensuelles depuis 2011 en vue de l'organisation du Festival de 2016.

Hawaii

134. La représentante d'Hawaii présente plusieurs évolutions intervenues dans le secteur culturel, précisant que les fonds dont bénéficient les organisations culturelles sans but lucratif, telles que Halau Haloa, proviennent de dons privés et de subventions.

135. Hawaii organise un large éventail d'activités et de manifestations mettant à l'honneur la culture indigène, dont une dizaine de concours de *hula* et de chants traditionnels et une dizaine de festivals. En mai 2011 était célébré le cinquième anniversaire du Mois des artistes maolis, pendant lequel sont exposées les œuvres d'artistes hawaïens de souche. Il est prévu d'aménager des centres consacrés à la culture hawaïenne, dont le premier est en cours de construction.

136. Le projet Hokule'a s'apprête à donner le coup d'envoi d'un tour du monde en pirogue, qui devrait durer cinq ans.

137. Le secteur de la culture et de l'éducation met l'accent sur la notion d'enseignements adaptés au contexte local. Certaines *charter schools* existent depuis dix ans déjà et ont fait la preuve de leur efficacité. Au nombre des méthodes novatrices employées, citons le mariage entre science et savoirs indigènes afin de combattre les maladies liées au mode de vie.

Kiribati

138. Le représentant de Kiribati fait le point sur le cadre institutionnel en place depuis 2011, précisant que la division culturelle gère le centre culturel et le musée. Le secteur a connu plusieurs

évolutions, notamment l'amélioration de la reconnaissance du rôle des femmes dans la culture, en particulier par leur travail au sein des communautés en tant que dirigeantes d'associations de femmes, leur rôle de premier plan à l'église, et leur acceptation en tant que responsables et représentantes locales. Certaines sont même mairesses dans les îles et représentées dans l'administration locale. On voit aussi de plus en plus de femmes députées au Parlement. D'autres faits importants sont à signaler : intégration de la culture dans les programmes d'enseignement officiel, les programmes en faveur des jeunes et le programme de la Fête nationale (jour de l'indépendance), une légère hausse du soutien financier accordé à la division culturelle, les progrès réalisés dans la cartographie culturelle, y compris à Banaba, et l'inscription de la culture dans le cadre de l'aire marine protégée des îles Phoenix, qui sera en application pendant les trois années à venir.

139. Par ailleurs, des échanges culturels ont eu lieu entre des artistes de Kiribati et de Taiwan dans le cadre d'une foire culturelle en 2011, l'association des artistes de Kiribati dispense des formations aux résidents intéressés, la fédération de musique de Kiribati est désormais enregistrée comme personne morale, un groupe de danse local du nom de *Te Wa mai Kiribati* organise une tournée aux États-Unis pour faire connaître les menaces qui pèsent sur les atolls en raison du changement climatique, une émission culturelle hebdomadaire est diffusée à la télévision depuis 2011, et une journée nationale consacrée à la culture a été instaurée en hommage aux anciens pendant la semaine nationale de l'indépendance.

140. Il reste encore à déterminer comment sera financée la construction des nouveaux bâtiments du centre culturel et du musée, les modalités de gestion et d'extension du projet de cartographie culturelle à toutes les îles de Kiribati, et les modalités d'élaboration d'une politique culturelle nationale.

Nauru

141. La représentante de Nauru souligne la place de la culture dans la stratégie nationale de développement et la vision du pays pour les 25 prochaines années, à savoir « des partenariats pour une meilleure qualité de vie ». Des buts et échéances ont été fixés à l'horizon 2015 pour le secteur culturel et s'articulent autour de la renaissance culturelle et du renforcement des programmes culturels. Ainsi, des travaux seront engagés avec les établissements d'enseignement secondaire de Nauru et le service de la jeunesse afin de promouvoir la notion de *leadership local*, projet qui sera couplé à la promotion de la pratique orale de la langue de Nauru en classe. La représentante fait remarquer qu'il est nécessaire de solliciter l'appui du gouvernement et mentionne d'autres initiatives, telles que la cartographie du réseau de grottes considéré patrimoine menacé, le renforcement de la commission linguistique de Nauru et la promotion des sports et jeux traditionnels, comme la lutte, les jeux de carte, les jeux de ballon, la chasse des frégates et la pêche traditionnelle (profonde et récifale), autant d'activités désormais inscrites au programme annuel de la Fête nationale (*Angam Day*).

Nouvelle-Calédonie

142. Le représentant de la Nouvelle-Calédonie examine les structures de gouvernance employées pour l'organisation de manifestations et initiatives culturelles et fait référence aux Accords de Matignon, qui prévoient le cadre politique du territoire jusque 2014. Le représentant précise les compétences culturelles revenant aux trois provinces et aux 33 municipalités calédoniennes. À quoi s'ajoutent les aires coutumières, elles-mêmes détentrices de certaines compétences et régies par une structure administrative traditionnelle. Ainsi, les activités culturelles locales sont organisées selon ce schéma et les avis de l'ensemble des maires et des présidents de province doivent être pris en compte lors de la planification.

143. Le représentant met en avant certains grands projets, dont le quatrième Festival des arts mélanésiens célébré sur l'ensemble du territoire calédonien en septembre 2010, la poursuite de la décentralisation du Conservatoire de musique, les travaux en cours en vue de l'élaboration d'un projet de loi sur la protection des savoirs traditionnels, la mise en place d'un brevet pour les exploitants du

secteur artistique et culturel, et un vaste ensemble d'échanges et d'événements culturels, parmi lesquels le Festival du film Anuru Aboro de la Province Nord. Le Territoire a encore besoin de soutien pour améliorer ses statistiques sur la culture et d'un meilleur accès à l'offre de formations dans le secteur de la culture.

Nouvelle-Zélande

144. Le représentant de la Nouvelle-Zélande mentionne le Traité de Waitangi, soulignant son importance capitale pour l'évolution culturelle du pays. Il évoque le Tribunal de Waitangi et les compensations offertes, la tribu de Tainui ayant été la première à obtenir un règlement en 1995. Encore aujourd'hui, des litiges sont négociés et réglés dans ce cadre. Les instances de la Couronne ont pour mission de protéger, de préserver et de mettre en valeur le patrimoine et la culture maoris.

145. Un état des lieux du patrimoine maori vient d'être dressé par CreativeNZ, qui a mis en évidence que le *tarai waka* et les jeux maoris étaient les éléments patrimoniaux les plus menacés. La diminution du nombre de spécialistes a aussi été jugée critique.

146. Le Musée de Leyde a fait l'acquisition d'un *waka* l'an dernier et en assure la conservation en collaboration avec une organisation maorie, tandis que le Musée national de Nouvelle-Zélande *Te Papa Tongarewa* a négocié le rapatriement de têtes maories tatouées détenues jusqu'ici par un musée français. Des études récentes ont mis en lumière une forte progression de la participation et de l'engouement des Maoris et des Océaniens dans le secteur des arts. À la dernière Biennale de Vienne, la Nouvelle-Zélande était représentée par un artiste maori. Le PolyFest et le Festival Pasifika continuent de battre chaque année des records d'affluence en Nouvelle-Zélande. L'année culturelle 2012 sera marquée par deux événements phare : le onzième Festival des arts du Pacifique et la Foire du livre de Francfort, où la Nouvelle-Zélande sera cette année invitée d'honneur. CreativeNZ veillera à ce que les arts indigènes soient bien représentés lors de ces deux rendez-vous internationaux.

Niue

147. Le représentant de Niue présente succinctement le cadre institutionnel entourant la culture, soulignant le rôle du service de *Taoga Niue* qui administre, facilite, conseille et coordonne toutes les activités culturelles pour le compte du Gouvernement de Niue, ainsi que des organismes non gouvernementaux, dont les conseils villageois, les associations de jeunes, les associations de femmes et le peuple de Niue. Parmi les faits marquants intervenus entre 2010 et 2012, on peut citer le Festival des arts de Niue, créé en 2009 et réédité en 2011. Cette manifestation biennale est née de la volonté de rassembler tous les artistes de Niue, qu'ils résident au pays ou à l'étranger, afin de célébrer et de partager toutes les formes artistiques composant le patrimoine national. L'événement rassemble ainsi l'*Umu Ti* traditionnel, les arts du spectacle, les sports traditionnels, le théâtre, les courts métrages, les arts graphiques, la gastronomie, les hymnes traditionnels et le traditionnel *takai*.

148. Le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande vient de voter un crédit pour la construction d'une petite structure temporaire, d'un coût de près de 100 000 dollars néo-zélandais, qui doit accueillir les artefacts et archives de Niue. L'objectif est de construire à terme une installation de plus grande envergure pour y installer un service du patrimoine où seraient hébergées les archives, les données généalogiques et la bibliothèque de Niue.

149. Le projet de loi Taoga Niue, englobant la loi-type sur la protection des savoirs traditionnels et des expressions de la culture, est achevé, de même que le projet de loi sur la commission linguistique nationale qui vient de passer en première lecture au Parlement. En outre, le service de Taoga Niue a mis la dernière main à ses directives des archives, entérinées par le conseil des ministres en février 2010, et distribuées aux autres services publics depuis. Niue prévoit d'opérer un suivi du plan d'action conjoint 2009-2013 avec la CPS.

Norfolk

150. La représentante de Norfolk explique que la population de l'île se compose essentiellement de colons de Pitcairn, descendants des mutins du Bounty et de Tahitiens, mais que de nombreuses autres nationalités sont aussi représentées sur le territoire. Aucun service public n'est chargé des affaires culturelles, mais la Société des arts communautaires de Norfolk a été fondée en 1974 pour promouvoir les arts sur l'île. On compte également la société des comédiens amateurs de Norfolk, le centre culturel insulaire de Norfolk et le conseil des anciens, rétabli par l'assemblée législative afin que les anciens de Norfolk puissent impartir leur sagesse et leurs valeurs. L'une des difficultés rencontrées tient au grave déficit de financements. Une subvention annuelle de 20 000 dollars australiens est affectée aux frais de fonctionnement du Musée de Norfolk et une subvention de 350 000 dollars australiens sert à l'entretien du site historique Kingston and Arthur's Vale.

151. Parmi les activités menées entre 2010 et 2011 figurent l'inscription au patrimoine mondial en 2010, la publication de supports éducatifs et le lancement d'une bibliothèque interactive en ligne.

Palau

152. La représentante de Palau brosse un tableau des institutions œuvrant dans le secteur des arts et de la culture, notamment le Musée national, le conseil des chefs, le conseil des femmes et le ministère des Affaires communautaires et culturelles. Parmi les activités et évolutions du secteur, on peut signaler la tenue du premier festival national du taro en juillet 2011, la création de l'institut de formation de la Navigation Society au Palau Community College, la traduction complète en 2012 des travaux de Kramer qui revêtent beaucoup d'importance pour le pays, la mise en place au Musée national d'un programme de mise en valeur des poteries de Palau, et l'introduction d'un journal télévisé et d'annonces locales en langue palauane. En 2010 et en 2011, quatre sites culturels ont également été inscrits sur la Liste du patrimoine national, le marché nocturne de Palau s'est ouvert et la production de produits 100 % locaux s'est intensifiée en réponse à la demande de visiteurs désireux de découvrir la culture nationale, une excursion-découverte des poteries palauanes a été organisée pour les touristes japonais, et le pays a achevé sa cartographie culturelle et son projet de politique culturelle, qui sera examiné par le conseil national des chefs, le Président et son conseil des ministres. Il faut désormais travailler à l'intégration de l'épistémologie de Palau dans les programmes d'enseignement du cycle primaire. Par ailleurs, Palau a proposé l'inscription de deux sites au Centre du patrimoine mondial. Le premier dossier doit encore être peaufiné et a été mis en suspens, et le second sera examiné dans le courant de l'année par le Comité du patrimoine mondial.

Papouasie-Nouvelle-Guinée

153. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée souligne la place que tient la culture dans la constitution du pays. Il indique que le pays travaille sur les savoirs traditionnels depuis plus de dix ans en s'appuyant sur la loi-type. Un projet de loi est à présent à l'examen au Parlement. Il existe une politique nationale sur les savoirs traditionnels et les expressions culturelles, ainsi qu'une politique culturelle, accompagnée d'un plan directeur et d'une stratégie quinquennale de mise en œuvre.

154. La cartographie culturelle a démarré, comme indiqué plus tôt lors des débats. La Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel a été ratifiée en 2008 et un programme d'information a été lancé. Un système de base de données accueille désormais les éléments du patrimoine immatériel et de la cartographie culturelle et rassemble aussi bien les formes traditionnelles que contemporaines de la culture. Un financement modeste est également disponible pour construire un nouveau studio de cinéma, qui doit remplacer celui qui a brûlé. Un grand projet de restructuration est en cours et les réformes institutionnelles influent sur l'avancement de ce projet. Les grandes activités récurrentes se poursuivent et bénéficient d'un financement annuel. Quatre grands festivals sont financés par le gouvernement national, huit par les autorités provinciales et quatre par des groupes privés. Des ateliers sont organisés au niveau national, de même que des séminaires et des travaux de recherche. Depuis peu, l'on se concentre sur le développement de

l'industrie culturelle et divers groupes bénéficient de financements pour des activités dans différents secteurs, tels que le cinéma et l'édition.

Samoa

155. La représentante du Samoa relate les évolutions suivantes intervenues dans le secteur : avancement des travaux d'élaboration de la politique culturelle, avancement du projet de dictionnaire thématique monolingue destiné à la sauvegarde du patrimoine culturel samoan (quatre livrets thématiques sont déjà achevés et un cinquième sur la navigation et la construction navale traditionnelles est en cours de réalisation), et finalisation du projet de loi sur la langue samoane (prévoyant la mise en place d'une commission linguistique) qui doit être présenté au Parlement en mai 2012. On peut aussi signaler la traduction des dispositions fondamentales de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de 2003 afin que des consultations citoyennes puissent avoir lieu et l'examen par le comité du patrimoine du Samoa du dossier d'inscription sur la Liste indicative du patrimoine mondial.

156. La Commission de réforme législative s'attache à élaborer une politique sur la protection des savoirs traditionnels et deux consultations nationales ont eu lieu en 2010. Parmi les autres projets importants menés en faveur des industries culturelles, figurent la loi sur la propriété intellectuelle de 2011 et une stratégie nationale sur la propriété intellectuelle de 2011.

157. Le ministère de l'Éducation, des Sports et de la Culture propose d'intégrer la culture à l'éducation via le projet de plan sectoriel pour l'éducation 2012–2015, une stratégie nationale de la culture et de l'éducation façonnée sur le modèle de la Stratégie océanienne de la culture et de l'éducation 2010–2015. Le samoan est désormais une matière obligatoire à l'école.

158. Des progrès notables ont été enregistrés grâce à l'adoption de la loi de 2011 sur les archives publiques, en vertu de laquelle sont créés les Archives nationales, la fonction d'archiviste national et le service des documents et dossiers.

Îles Salomon

159. L'exposé national des Îles Salomon est articulé en deux parties. Le représentant des Îles Salomon décrit brièvement l'appui sectoriel apporté à la culture par le biais du Musée national, des Archives nationales, de la division culturelle, de la Bibliothèque nationale, de la commission nationale pour l'UNESCO, et du service des programmes éducatifs du ministère de l'Éducation et du Perfectionnement des ressources humaines. Il signale que le budget 2012 consacré à la culture a été réservé pour l'essentiel au Festival des arts du Pacifique. Par ailleurs, il déclare que les acteurs non étatiques et le secteur privé jouent un rôle actif dans l'industrie culturelle et que la signature d'un protocole d'accord avec l'institut allemand d'archéologie est en projet. Il souligne la nécessité d'améliorer les statistiques relatives à la contribution économique des industries culturelles. L'année 2011 a été marquée par la célébration de la journée du musée national et de la journée des archives. C'est la première fois que deux institutions fêtent leur propre journée nationale. Il faut aussi signaler la création d'un poste dédié au patrimoine au sein du ministère (le représentant rend hommage à l'assistance apportée par les Fidji pour l'établissement du descriptif de fonctions correspondant). La loi sur les aires protégées a été adoptée en 2011. S'agissant de la promotion de la culture au travers de l'éducation, le service des programmes scolaires du ministère de l'Éducation met actuellement au point un programme pédagogique consacré aux études culturelles pour les trois premières années du primaire. L'approche intégrée de la culture demeure un sujet à débattre, d'autant qu'il faut encore quantifier la contribution du secteur culturel à l'économie, et donc obtenir des statistiques sur la culture.

160. La deuxième partie du rapport traite de la législation. En préparation du onzième Festival des arts du Pacifique, une étude de cadrage portant sur la propriété intellectuelle, financée par l'OMPI, s'est intéressée au degré de protection de la propriété intellectuelle aux Îles Salomon et a mis en lumière la nécessité d'encadrer la protection des savoirs traditionnels et des expressions de la culture.

Suite à l'étude, deux lois ont été formulées par les Îles Salomon, l'une sur les savoirs traditionnels et les expressions de la culture (2011), l'autre sur le Festival des arts du Pacifique (2012). Cette dernière permet la constitution du comité organisateur du Festival et précise ses fonctions et attributions. Toutes les activités relevant du Festival seront régies par cette loi dès son entrée en vigueur, y compris la formation de comités spéciaux chargés de thématiques particulières. Toutes les questions liées aux médias sont également couvertes par les définitions : les droits médiatiques sont détenus par le comité et peuvent être transférés à d'autres entités par accréditation. La loi encadre aussi le logo du Festival, les savoirs traditionnels et les expressions culturelles, offrant une occasion unique d'encadrer et de protéger l'ensemble des droits qui peuvent être revendiqués pendant le Festival.

Tokelau

161. Le représentant de Tokelau décrit la structure de gouvernance mise en place à Tokelau, à commencer par les gouvernements traditionnels des trois îles, composés chacun d'un conseil des chefs qui nomme le gouvernement, lui-même chargé de nommer ses ministres. Le budget ordinaire de la division culturelle est financé par la Nouvelle-Zélande, l'UNESCO et la CPS. L'année 2011 a été marquée par les grands rassemblements interinsulaire annuels d'associations de femmes et d'hommes. Un centre culturel tokelauan implanté en Nouvelle-Zélande a créé un nouveau service dédié à la commercialisation des produits culturels. Il est difficile d'adopter une approche intégrée de la culture, compte tenu des contraintes de transport. Te Vaka est le principal exposant tokelauan pour l'instant. Le plan stratégique national fait de la culture un objectif de développement national. Pour l'heure, un programme de réhabilitation des arts de la navigation est à l'essai. Le Festival des arts du Pacifique sera la principale activité inscrite au calendrier 2012, outre la manifestation culturelle organisée pour les Tokelauans en Nouvelle-Zélande.

Tonga

162. La représentante des Tonga décrit les changements intervenus dans le cadre institutionnel national, la culture ayant été transférée au ministère de l'Intérieur dirigé par Lord Albert Vaea. L'UNESCO, la CPS et le Centre international d'information et de travail en réseau sur le patrimoine culturel immatériel de la région Asie-Pacifique (ICHCAP, Corée) sont les principaux partenaires des Tonga dans le secteur culturel. La représentante fait état des évolutions récentes du secteur : publication du premier dictionnaire monolingue de la langue tongienne en juillet 2010, achèvement de la cartographie du secteur culturel et de la politique culturelle nationale, qui doit à présent être approuvée en conseil des ministres, finalisation du rapport périodique présenté par les Tonga au Centre du patrimoine mondial, examen des activités nationales au regard du Plan d'action pour le patrimoine mondial dans le Pacifique, organisation fructueuse d'un atelier national de renforcement des capacités sur le patrimoine mondial en février 2012, introduction d'une nouvelle matière sur la société et la culture tongiennes dans les programmes scolaires, et prise en compte de la culture dans toutes les matières scolaires, adhésion à la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en avril 2010, et élaboration, aux côtés de l'ICHCAP, d'un projet conjoint sur trois ans pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel des Tonga. Par ailleurs, les Tonga organiseront leur Semaine de la mode en juillet 2012, en plus d'un riche calendrier culturel prévu pour l'ensemble de l'année qui se clôturera au mois de novembre par une semaine de la culture dans les écoles primaires. Au mois de juin 2012, on comptait deux bourses d'études sur le patrimoine culturel (premier et troisième cycles supérieurs) décernées par le gouvernement.

Tuvalu

163. La représentante de Tuvalu informe les participants que le service de la culture est rattaché au ministère de l'Intérieur et assuré par une seule personne. Le service met particulièrement l'accent sur l'enseignement et la formation techniques et professionnels dans certaines de ses activités. Une étude sera menée en avril afin d'obtenir des données de référence et d'étayer le programme de travail du service. La fusion du service de la culture et des affaires intérieures est envisagée. Tuvalu devrait bénéficier d'une assistance de l'UNESCO pour les questions de patrimoine mondial cette année.

Vanuatu

164. Le représentant de Vanuatu brosse un portrait des institutions œuvrant dans le secteur des arts et de la culture, soulignant que le *Vanuatu Kultural Senta* est une organisation semi-publique fondée en 1988. Il mentionne également le conseil national de Vanuatu, la Bibliothèque nationale, les Archives nationales, le Registre du patrimoine, le service de la condition féminine et de la culture, le service de la jeunesse et de la culture et les centres culturels décentralisés dans la province de Tafea et à Santo. Il précise que les agents de terrain sont les chevilles ouvrières du centre culturel. Il annonce également qu'un plan quinquennal est en vigueur. Parmi les évolutions et activités marquantes, il cite l'action de sensibilisation de l'OMPI et l'élaboration d'une loi sur la propriété intellectuelle, la participation aux côtés de la Nouvelle-Calédonie à une grande exposition en France en 2010, l'exercice de cartographie culturelle et la politique qui l'accompagne, et la collaboration engagée avec les services du commerce et de l'éducation au sujet d'une politique nationale sur le commerce. En outre, 2011 a vu l'arrivée d'une chaîne 24 heures sur 24 consacrée au cinéma de Vanuatu (Channel 4) et des travaux sont en cours pour que voie le jour une station radio FM fonctionnant selon le même modèle et dédiée aux affaires culturelles. L'objectif est de rendre à la communauté tout ce qui a été enregistré depuis 1952. Ces cinq dernières années, 18 objectifs ont été fixés par le *Vanuatu Kultural Senta*, dont 16 ont été atteints, et le bâtiment des Archives nationales a été inauguré 32 ans après la conquête de l'indépendance.

Point 15 de l'ordre du jour – La CPS et le changement climatique

165. M. Andre Volentras, Conseiller en changement climatique de la CPS, présente un exposé sur le changement climatique et le développement humain et s'interroge sur la place accordée aux risques climatiques dans les plans de préservation du patrimoine culturel et de transmission culturelle. Il expose ensuite la stratégie d'engagement de la CPS sur le changement climatique (2010–2015), finalisée en 2011. Il précise les trois objectifs stratégiques du document :

- Renforcement des capacités des populations océaniques à faire face au changement climatique, tout en tenant compte de l'égalité des sexes, de l'âge et des dimensions culturelles, à commencer par des évaluations dans les pays et l'accompagnement de l'élaboration de politiques, de stratégies et de plans de mise en œuvre.
- Prise en compte des considérations liées au changement climatique dans les activités des programmes et des divisions techniques de la CPS, grâce aux orientations et à l'appui technique du Département développement humain.
- Renforcement des partenariats et collaboration avec les partenaires en vue de l'exécution de programmes.

166. Le Conseiller décrit certaines des activités menées par les partenaires et l'action engagée par la CPS dans le domaine du changement climatique dans les pays membres. Il met en avant les activités où genre, jeunesse et culture sont intégrés à l'action climatique et indique que la CPS étudie différentes modalités de financement pour nommer un chargé du changement climatique spécialisé dans les questions de genre, de jeunesse et de culture. En guise de conclusion, il invite les participants à prendre note de l'action actuellement menée pour garantir que les dimensions humaines du changement climatique sont prises en compte dans le travail effectué par la CPS dans ce domaine.

Débat

167. L'Australie interroge le Conseiller sur le travail que réalise actuellement la CPS pour prévoir les changements localisés. Des inquiétudes s'élèvent quant à la disparition possible des îles du détroit de Torres. Sur le plan rationnel, la première chose à faire serait d'organiser un exercice de cadrage. Les modifications du paysage ont en effet une incidence sur la culture et le patrimoine.

168. Vanuatu souhaite connaître la différence entre les plans d'action et la stratégie d'engagement de

la CPS, et demande si la stratégie de la CPS s'applique de la même façon à tous les États et Territoires ou si elle est adaptée au contexte national. L'utilisation à mauvais escient des financements climatiques est une source d'inquiétude.

169. Kiribati souhaite en savoir davantage sur les dimensions écologiques du changement climatique qui n'ont pas du tout été évoquées dans l'exposé. Le représentant souligne que les éléments bioculturels du Pacifique font partie intégrante de l'identité et du sentiment d'appartenance et que la culture et l'environnement sont intrinsèquement liés.

170. En réponse aux commentaires et questions formulés, le Conseiller en changement climatique de la CPS précise que cette dernière s'emploie dans un certain nombre de pays à discerner les vulnérabilités climatiques des populations locales. Sur la question de l'assistance requise par les Insulaires du détroit de Torres, il indique que cette question relève peut-être davantage du gouvernement fédéral ou étatique, compte tenu de l'expertise et des moyens disponibles en Australie. En réponse à la question posée par Vanuatu, il explique que la stratégie de la CPS est un document interne décrivant les modalités d'assistance au profit des pays membres. Elle ne doit en aucun cas remplacer les stratégies et plans d'action nationaux qui précisent les activités des pays et encadrent l'assistance fournie par la CPS à chaque membre. Concernant les observations de Kiribati, le Conseiller de la CPS convient que la dimension écologique du changement climatique revêt une importance capitale et que le débat sur la dimension de genre, la jeunesse et la culture (point de l'ordre du jour qu'il devait traiter) n'était qu'un élément du plus large débat environnemental couvrant par ailleurs l'environnement physique.

Point 16 de l'ordre du jour – Point sur les activités du Département développement humain et présentation du plan de travail pour 2012

171. La Conseillère en développement humain (affaires culturelles) de la CPS, Elise Huffer, fait le point sur les progrès enregistrés. Les cinq principaux points abordés sont résumés dans les paragraphes 173 à 177.

172. Préparatifs du Festival :

- a. Offre d'un appui technique continu en 2010, 2011 et 2012, comprenant des missions d'assistance sur place ;
- b. Rencontres entre le Directeur général de la CPS et le Premier ministre des Îles Salomon ;
- c. Offre d'un appui pour la communication entre le pays hôte et les pays participants ;
- d. Offre d'un appui concernant les mesures de protection de la propriété intellectuelle, en collaboration avec l'OMPI, les autorités salomonaises et divers spécialistes.

173. Projet Structuration du secteur culturel à des fins de développement humain, géré par la CPS et financé par l'Union européenne :

Le Projet est divisé en quatre volets :

- i. Premier volet – Organisation d'un atelier régional consacré à la cartographie, à la planification et à l'élaboration de politiques culturelles, suivi de travaux réalisés par des consultants nationaux et des organismes culturels dans les six pays visés. Ce travail en amont a facilité l'élaboration de cinq rapports de pays consacrés à l'exercice de cartographie et de cinq projets de politique nationale, la conception d'un atelier sous-régional sur la mise en œuvre et le suivi-évaluation des politiques, l'élaboration d'un guide de cartographie, de planification et d'élaboration de politiques culturelles en Océanie, et la préparation d'un guide pratique sur la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques culturelles.
- ii. Deuxième volet : développement des industries culturelles – État des lieux des industries culturelles réalisé en 2010 et centré sur les Îles Cook, Guam et les Fidji. S'est tenue en décembre 2010 la première consultation régionale sur les industries culturelles, qui a

rassemblé les acteurs de la filière culturelle d'un certain nombre de pays. La consultation a débouché sur une série de recommandations écrites qui doivent orienter les actions des pays, des communautés et de la région en faveur d'un développement plus poussé, solide et éthique des industries culturelles. Deux activités supplémentaires ont été inscrites au programme : a) commande d'une stratégie de développement et de promotion des industries culturelles en Océanie, centrée sur cinq sous-secteurs et destinée à orienter l'action de la CPS, du FIP, d'autres organisations et des pays de la région en faveur des industries culturelles ; b) tenue d'un atelier rassemblant les producteurs culturels de toute la région, animé par le FIP et Pacific Trade and Invest, à Suva (Fidji) en février 2012. Un autre atelier de ce type destiné au Pacifique Nord se déroulera à Guam dans le courant de l'année 2012.

- iii. Troisième volet : protection du patrimoine culturel menacé – cartographie du patrimoine culturel menacé effectuée par les six pays bénéficiaires. Un atelier sur la question a été animé par le personnel du Musée des Fidji, avec le concours de deux archéologues de l'Université nationale du Samoa et de l'USP. La cartographie est achevée à Tuvalu et a démarré dans les cinq autres pays. Le *Vade-mecum de la cartographie du patrimoine culturel immatériel océanien* a été publié.
- iv. Quatrième volet : partenariats interrégionaux – échanges entre l'Association des musées des îles du Pacifique et l'Association des musées des Caraïbes. Les premiers échanges ont impliqué le personnel du Musée de la Barbade et le personnel du Musée des Îles Salomon. La deuxième phase prévoit l'accueil d'étudiants par les musées des pays participants, tandis que les trois et quatrième phases résident respectivement dans un programme d'échanges entre chercheurs et une étude visant à pérenniser le programme.

174. S'agissant des statistiques sur la culture, une réunion régionale sur les statistiques culturelles, organisée en mai 2011 en partenariat avec l'Institut de statistique de l'UNESCO, l'UNESCO et la Division statistique pour le développement de la CPS, a rassemblé neuf pays de la région. La réunion a permis d'élaborer un plan concerté de mise en œuvre et de suivi, destiné à favoriser le développement des statistiques culturelles dans la région.

175. Le Département développement humain s'est également attaché, aux côtés du Conseil des arts et de la culture du Pacifique, à mettre au point la stratégie culturelle régionale, qui fédère un large éventail de partenaires et sera présentée à la deuxième conférence régionale des ministres de la Culture. Un grand nombre des activités et objectifs inscrits dans la stratégie sont déjà en cours de réalisation au niveau national et régional. En outre, le Département a poursuivi son action en faveur de la promotion du secteur culturel en établissant des réseaux plus vastes, tel que demandé par le Conseil des arts et de la culture du Pacifique.

176. Plan de travail pour 2012 – Les priorités fixées pour le restant de l'année 2012 et au-delà sont les suivantes : achever la mise en œuvre du Projet Structuration du secteur culturel à des fins de développement humain, mener à bien un projet de cartographie, planification et élaboration de politiques culturelles en Polynésie française et à Wallis et Futuna grâce au concours financier du Fonds Pacifique, mettre la dernière main à la stratégie culturelle régionale 2010-2020 et entamer sa mise en œuvre progressive, et lancer la mise en œuvre de la Stratégie océanienne de la culture et de l'éducation 2010-2015. Le Département s'attachera par ailleurs à renforcer le Festival des arts du Pacifique et le Conseil, en s'inspirant entre autres des recommandations formulées à l'issue de l'évaluation du Festival en 2009.

Débat

177. Le représentant des Îles Cook met en avant l'utilité de l'atelier destiné aux producteurs culturels et remercie la CPS au nom des pays participants. La réunion sur les statistiques culturelles est également louée pour son utilité. Il indique que la CPS devrait, semble-t-il, être réformée en 2012, en fonction des conclusions de l'évaluation institutionnelle dont l'Organisation fait actuellement l'objet, et cette réforme pourrait affecter le Département développement humain. Il fait savoir que les Îles Cook

soutiennent le Département et propose que les membres transmettent leur appui au Département par le biais de leurs ministères des Affaires étrangères.

178. La représentante de Nauru se dit satisfaite de la relation entretenue avec la CPS et note avec reconnaissance que des consultants locaux ont été sollicités pour les activités culturelles gérées par la CPS à Nauru. Les évolutions du secteur culturel évoquées précédemment devraient trouver écho dans le thème du quarantième anniversaire du Festival.

179. La représentante du Samoa demande des précisions sur la mise en œuvre de la Stratégie océanienne de la culture et de l'éducation 2010–2015. La CPS indique que la mise en œuvre reste limitée faute de moyens humains au sein de l'Organisation, mais que le resserrement des liens avec les directeurs de l'éducation pourrait donner un coup de fouet à l'exécution pratique de la Stratégie.

180. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée déclare que la stratégie culturelle régionale offrira au Conseil un outil précieux de suivi des évolutions culturelles dans la région. Il demande que la stratégie reste inscrite à l'ordre du jour des réunions du Conseil ces prochaines années. Il explique que, contrairement à la Stratégie océanienne de la culture et de l'éducation qui repose sur la contribution du secteur éducatif, la stratégie culturelle régionale relève intégralement du secteur culturel et pourrait être pleinement mise en œuvre par l'intermédiaire du Conseil et de ses pays membres.

181. La relation intrinsèque entre éducation et culture est à nouveau mise en avant par la représentante des Samoa américaines.

182. La représentante des Fidji félicite la CPS pour les progrès accomplis dans les axes de travail présentés et les partenariats intelligents qu'elle a su forger. Elle félicite nommément Mme Huffer et Mme Petersen pour leur travail. Elle pose ensuite deux questions, l'une sur la fonction de conseiller à la culture au sein du FIP et l'autre concernant les projets de refonte du Département développement humain.

183. La CPS indique qu'elle travaille étroitement avec le FIP sur le dossier des industries culturelles et qu'elle étudie la possibilité d'un renforcement des moyens du FIP, l'objectif étant que la Division du commerce puisse mieux appuyer ce dossier, d'autant qu'elle mène déjà des activités dans le domaine de la protection des savoirs traditionnels et des industries culturelles. S'agissant de la place future du Département au sein de la CPS et donc du portefeuille d'activités culturelles, cette question est étudiée dans le cadre de l'évaluation globale de l'Organisation. La première phase de l'évaluation a été confiée à un groupe de référence, qui s'est intéressé à la couverture des services de la CPS et s'est prononcé sur la pertinence et l'utilité de ces services au regard des besoins de la région. Un groupe indépendant composé de spécialistes se penche actuellement sur les conclusions de cette première évaluation et analysera par ailleurs les questions de gouvernance et de financement auxquelles doit répondre l'Organisation. Le rapport de l'évaluation indépendante devrait être prêt fin avril et diffusé aux pays dans le courant du mois de mai. Une session extraordinaire du Comité des représentants des gouvernements et administrations (CRGA) sera convoquée en août afin que les conclusions de l'exercice puissent être examinées. D'après les premières constatations, les moyens dont dispose le Département développement humains sont modestes par rapport aux besoins de la région, si bien que les retombées de son action et sa capacité à répondre aux besoins de la région sont remises en question. Par ailleurs, les pays où l'équipe d'évaluation s'est rendue n'ont pas mis en avant la culture en tant que priorité nationale de développement. Il est à nouveau proposé que les membres du Conseil manifestent leur soutien par les voies officielles habituelles s'ils souhaitent que les intérêts culturels soient mieux représentés.

184. Le représentant des Îles Cook fait remarquer que des progrès notables ont été accomplis en matière culturelle grâce au concours du Département développement humain, notant que le Festival en est le témoin vivant. Il prie instamment les membres du Conseil de soumettre cette question à leurs gouvernements respectifs. Il s'enquiert des mécanismes et modalités à suivre pour commenter l'évaluation et apporter au Département tout le soutien requis à l'échelon national. Il est signalé que

les Affaires étrangères font office de correspondant national officiel auprès du CRGA, ainsi que pour toute question concernant l'évaluation. Il est proposé que, dans un premier temps, les membres du Conseil déterminent quel est leur représentant au CRGA et obtiennent des informations sur l'avancement de l'évaluation.

185. La représentante de Nauru demande des précisions sur les consultations nationales et la mesure dans laquelle les services de la culture ont participé à l'exercice.

186. Le représentant des États fédérés de Micronésie livre des éléments d'information sur le processus d'évaluation et indique qu'une session extraordinaire du CRGA se tiendra en juillet.

187. La représentante des Samoa américaines indique que son territoire n'est pas membre du FIP et qu'un transfert du volet « culture » ou du Département développement humain au sein du FIP aurait donc des répercussions pour les Samoa américaines. Il est par ailleurs noté que le Conseil constitue une enceinte privilégiée pour le traitement efficace des questions touchant au développement humain, notamment grâce aux activités qu'il a menées au fil des ans dans le domaine de la culture.

188. La représentante des Fidji propose qu'en amont du Festival, soit lancée une campagne de communication sur la disparition de la culture dans le cadre du plan de travail 2012 pour mieux faire connaître la culture. Cette approche viendrait compléter la logique bureaucratique, abordée par le CRGA.

189. La Papouasie-Nouvelle-Guinée se fait l'écho de la proposition présentée au sujet du CRGA et prie la CPS de préparer un document d'information sur les réalisations du Département développement humain, afin de faciliter la remontée de l'information vers les représentants des pays siégeant au CRGA.

190. Le président souligne qu'il est important de faire apparaître ces questions dans les conclusions de la réunion et convient de transmettre les observations du Conseil à l'équipe d'évaluation, par le truchement du Directeur général de la CPS.

191. Les participants concluent la réunion par un examen du rapport et commentent et approuvent les principales conclusions et recommandations.

192. Pour clore la réunion, le président prononce une dernière allocution et remercie tous les participants et l'équipe de la CPS, y compris les interprètes, les techniciens informatiques et la secrétaire de la réunion, pour leur dur labeur.

Annexe A – Conseil des Jeux du Pacifique : Changements intervenus récemment dans la gestion des Jeux du Pacifique

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

(Document rédigé et présenté par Andrew Minogue, Directeur exécutif du Conseil des Jeux du Pacifique)

Objet

Présenter le Conseil des Jeux du Pacifique, notamment : son histoire et ses membres ; son mode de gouvernance interne ; sa procédure de sélection du pays hôte ; et son programme marketing.

Déterminer dans quelle mesure l'expérience du Conseil des Jeux du Pacifique peut, à quelque niveau que ce soit, orienter la future gestion du Festival des arts du Pacifique.

Introduction

Le présent rapport a pour objectif de décrire aux membres du Conseil des arts et de la culture du Pacifique l'expérience du Conseil des Jeux du Pacifique et les éventuels enseignements à en tirer, à l'heure où le Conseil des arts cherche à pérenniser l'organisation du Festival des arts du Pacifique.

Exposé

1. Rappel historique et participants

Le Conseil des Jeux du Pacifique (ci-après dénommé « le Conseil ») a été fondé par la CPS en 1962. Il fait office de dépositaire et d'administrateur des événements sportifs que sont les Jeux du Pacifique et les Mini-Jeux du Pacifique. Les Jeux du Pacifique se sont tenus pour la première fois à Suva en 1963. Depuis lors, quatorze éditions des Jeux du Pacifique ont été organisées, la dernière en date ayant eu lieu en 2011, en Nouvelle-Calédonie. Le pays hôte des Jeux du Pacifique peut choisir d'inscrire au programme sportif un maximum de vingt-huit disciplines sportives, dont douze sont obligatoires. Les seize sports restants peuvent être ajoutés par le pays organisateur parmi une liste de sports optionnels établie par le Conseil et publiée dans sa Charte.

Depuis leur création en 1981 et à ce jour, neuf éditions des Mini-Jeux du Pacifique ont été organisées. Les Mini-Jeux qui se déroulent tous les quatre ans, intercalés entre deux éditions des Jeux du Pacifique, sont l'occasion pour les plus petits pays insulaires océaniques d'accueillir l'événement, avec un nombre maximum d'épreuves sportives limité à quinze. Exception faite du nombre réduit de sports au programme, l'organisation et la nature des Mini-Jeux ne diffèrent en rien de celles des Jeux du Pacifique.

Sont invités à participer aux Jeux du Pacifique les athlètes sélectionnés par les vingt-deux associations sportives nationales affiliées au Conseil (également appelées « Comités nationaux olympiques ») des États et Territoires océaniques. La liste des membres figure dans la Constitution du Conseil et ne peut être amendée que par décision de l'Assemblée générale de ce dernier. L'affiliation des Comités olympiques au Conseil ne dépend aucunement des orientations politiques des pouvoirs publics nationaux concernés puisque l'indépendance et l'autonomie de la gouvernance du mouvement sportif sont des valeurs culturelles éminemment importantes en Océanie.

2. Gouvernance interne

Le Conseil compte deux organes de gouvernance : l'Assemblée générale annuelle constituée des vingt-deux États et Territoires membres ; et le Comité exécutif dont les membres sont élus tous les quatre ans par l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale annuelle est la plus haute instance décisionnaire du Conseil. Elle est composée des associations sportives nationales des vingt-deux États et Territoires membres du Conseil. Le plus souvent, le rôle d'association sportive nationale affiliée au Conseil est dévolu au Comité national olympique qui est alors responsable de la sélection des athlètes pour les Jeux du Pacifique mais également pour les Jeux olympiques. L'Assemblée générale est chargée d'élire les villes hôtes des Jeux du Pacifique et les membres du Comité exécutif. Seule l'Assemblée générale est autorisée à ratifier les projets d'amendements à la Charte des Jeux du Pacifique.

Le Comité exécutif est pour sa part chargé de traiter les affaires courantes du Conseil. Il rédige les plans opérationnels et de développement, gère les finances du Conseil, mène à bien le processus de sélection des pays hôtes des Jeux du Pacifique, et surtout assure le suivi de l'organisation des Jeux du Pacifique par le pays hôte sélectionné en maintenant des liens étroits avec les principaux acteurs concernés, à savoir le comité organisateur du pays hôte, les fédérations internationales de chaque discipline sportive et les divers partenaires commerciaux et médiatiques.

Le Comité exécutif est composé du Président, du Vice-Président, du Secrétaire général, du Trésorier et du Président sortant. Il reçoit le soutien d'un secrétariat à plein temps géré par le Directeur exécutif.

Le Conseil s'est doté de sa propre Charte encadrant la gouvernance des Jeux du Pacifique. La Charte est composée d'une Constitution comportant trente-trois articles que seule l'Assemblée générale est habilitée à amender, d'un code de conduite, et de règles de gestion et de directives d'organisation sportive que le Comité exécutif a le pouvoir d'amender en fonction de l'expérience accumulée lors de chaque édition des Jeux.

3. Procédure de sélection du pays hôte

Le Conseil a mis en place une procédure d'appel à candidature afin de désigner les pays hôtes des Jeux du Pacifique. L'appel à candidature est lancé dans le courant de la septième année précédant les Jeux afin d'offrir au pays hôte le temps nécessaire à la construction des installations sportives et des lieux d'hébergement, et plus généralement, à l'organisation de l'événement.

Tout Comité olympique désireux d'organiser les Jeux du Pacifique doit déposer un dossier de candidature bénéficiant impérativement du soutien financier du gouvernement hôte.

Le Conseil procède ensuite à l'examen des candidatures et présente un rapport à ses membres avant la tenue de l'élection de la ville hôte lors de l'Assemblée générale annuelle organisée sept ans avant lesdits Jeux. À titre d'exemple, durant sa réunion annuelle prévue en octobre 2012 à Wallis et Futuna, l'Assemblée générale attribuera l'organisation des Jeux du Pacifique 2019.

Habituellement, plusieurs pays se portent simultanément candidats à l'organisation des Jeux. La procédure de sélection est alors l'occasion d'une mise en concurrence des candidats, dont le résultat final est généralement très serré. Lors de l'élection du pays hôte des Jeux du Pacifique 2015 par exemple, la Papouasie-Nouvelle-Guinée n'a devancé les Tonga que de trois voix seulement. Il est très rare qu'un pays candidat soit seul en lice.

Le Conseil a d'abord envisagé, avant de l'écarter, l'idée de confier l'organisation des Jeux à tour de rôle à chacun de ses pays membres. En effet, le Conseil est d'avis qu'une procédure de candidature puis de sélection permet au pays hôte de s'impliquer pleinement dans la construction d'équipements sportifs pérennes dont bénéficieront les athlètes et la population dans son ensemble.

S'il est vrai qu'une candidature à l'organisation des Jeux du Pacifique peut parfois s'avérer coûteuse, les avantages que présente l'héritage sportif laissé par les Jeux dans le cadre de la procédure de sélection concurrentielle excèdent de loin les coûts engendrés. En d'autres termes, si un pays était sûr de se voir confier l'organisation des prochains Jeux, il serait peut-être moins enclin à investir pleinement dans les installations sportives et les services attendus par les athlètes que s'il doit entrer

en concurrence avec d'autres pour décrocher le droit d'organiser l'événement.

À l'issue de la procédure de sélection, au moment de l'annonce de la décision finale, un accord ville hôte tripartite doit immédiatement être conclu entre le Comité olympique victorieux, un représentant de ses autorités nationales et le Conseil. Toutes les parties s'engagent ainsi à respecter les engagements pris dans le dossier de candidature, ainsi que les règles de gestion et les directives d'organisation des Jeux pendant toute la durée de l'événement.

4. Programme marketing

Avant 2006, l'ensemble des droits commerciaux étaient détenus par le comité organisateur hôte. Autrement dit, bien qu'étant dépositaire de l'événement sportif, le Conseil ne possédait absolument aucun des droits commerciaux liés aux Jeux du Pacifique et se voyait ainsi privé de toute rentrée financière lui permettant de pérenniser ses activités.

Par conséquent, le Conseil n'était de facto pas en mesure de jouer pleinement son rôle de dépositaire et d'administrateur responsable des Jeux du Pacifique. Il ne disposait d'aucun personnel et son Comité exécutif se réunissait sporadiquement en marge d'autres réunions sportives. En définitive, l'avenir des Jeux du Pacifique était entièrement placé non plus entre les mains du Conseil, mais entre celles du prochain pays hôte.

À partir de 2006, on a considéré que ce mode de fonctionnement n'était en aucun cas viable et qu'il ne pouvait servir de modèle de gouvernance et de surveillance des Jeux du Pacifique à l'avenir. Il a également été estimé que ce dispositif représentait une menace croissante pour la pérennité de l'événement.

C'est donc par le biais d'un amendement apporté à la Constitution en 2006 que le Conseil est devenu détenteur de certains droits commerciaux afférents aux Jeux et, ce faisant, qu'il a pris en main l'exploitation commerciale des Jeux du Pacifique.

Le Conseil a ainsi pu devenir maître de son avenir en se créant de nouvelles sources de revenus indispensables au financement à long terme de ses activités. Désormais, lorsqu'un pays hôte entend élaborer un programme de partenariat commercial dans le cadre des Jeux du Pacifique, il doit dans un premier temps entreprendre des négociations avec le Conseil, à l'issue desquelles les droits d'exploitation commerciale lui sont généralement transférés contre acquittement d'une redevance.

Le paiement de cette redevance a permis au Conseil de mettre un bureau à disposition de son secrétariat et de financer les activités de son Comité exécutif qui se réunit deux fois par an en Océanie. Le Conseil peut ainsi être opérationnel chaque jour ouvré et nouer des relations avec ses principaux partenaires tels que ses vingt-deux États et Territoires membres, les fédérations internationales de chaque sport, les futurs comités organisateurs et gouvernements hôtes, ainsi que les partenaires commerciaux, les radiodiffuseurs et autres représentants des médias.

Le Conseil remplit désormais ses fonctions de surveillance et d'administration des Jeux du Pacifique de manière responsable et décisive.

RECOMMANDATIONS

Gouvernance interne

Envisager d'élaborer une charte du Festival des arts du Pacifique si celle-ci n'existe pas déjà. Une telle charte permettrait de fixer un cadre de gouvernance pour la conduite des affaires courantes du Festival des arts du Pacifique et d'établir un organe de gouvernance chargé de l'établissement d'orientations à long terme, où siègeraient des représentants des États et Territoires membres.

Procédure de sélection du pays hôte

Envisager d'introduire une procédure concurrentielle de sélection du pays hôte dans le cas où les pays candidats seraient prêts à s'affronter en vue de décrocher l'organisation du Festival des arts du Pacifique. Une telle procédure permettrait au pays organisateur de tirer le meilleur parti de l'organisation de l'événement et de l'héritage laissé par le Festival.

Programme marketing

Dans l'intérêt du Conseil des arts et de la culture du Pacifique et au cas où des recettes commerciales seraient générées par le Festival des arts du Pacifique, envisager très sérieusement de transférer les droits d'exploitation commerciale du Festival des arts du Pacifique à l'autorité responsable de la gouvernance de l'événement. Si aucun revenu commercial ne découle du Festival, alors l'organe directeur pourrait envisager d'imposer au pays hôte le paiement d'une redevance générale lui permettant de financer ses activités de surveillance et d'administration.

Annexe B – Promotion des politiques culturelles : États fédérés de Micronésie

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

(Document rédigé et présenté par Augustine Kohler, Responsable de la sauvegarde du patrimoine historique, service des archives nationales, de la culture et du patrimoine, Gouvernement des États fédérés de Micronésie)

1. Comment les politiques culturelles ont-elles été élaborées dans votre pays ?

- Des consultations locales ont été organisées dans chaque État en vue de documenter, de recueillir et d'inventorier les informations et ressources culturelles.
- Suite aux consultations, un projet de politique sera élaboré, approuvé et mis en œuvre par le Gouvernement national des États fédérés de Micronésie.
- Ce projet de politique peut ensuite servir de modèle à l'élaboration d'une politique culturelle dans chacun des États.

2. Étapes clés de l'élaboration des politiques

Les consultations locales ont mis en évidence les priorités culturelles des habitants des États fédérés de Micronésie, en particulier :

- Identité culturelle
- Préservation et promotion des langues
- Identification et protection des sites et biens historiques
- Éducation culturelle et savoirs traditionnels
- Promotion des industries culturelles
- Prise de conscience de l'environnement et des ressources naturelles
- Intégration de la culture au sein de l'action gouvernementale et de la fonction publique.

3. Difficultés rencontrées

- Obstacles linguistiques : la communication a dû se faire en anglais, si bien que nombre de participants n'étaient pas en mesure de s'exprimer clairement.
- Obstacles géographiques : en raison de la distance séparant les îles et de l'insuffisance des transports inter-îles, il a été difficile et coûteux de rassembler toutes les parties prenantes.
- Différentes hiérarchies sociales et structures régissant l'autorité traditionnelle.
- Chaque État bénéficie d'une autonomie considérable au sein de la fédération. Il est donc parfois difficile de fédérer tous les acteurs autour de buts et de priorités communs.

4. État actuel des politiques culturelles

Une réunion de concertation entre le service des archives nationales et de la conservation du patrimoine historique et culturel et les représentants culturels de chacun des quatre États est prévue au premier semestre 2012.

5. Perspectives

- Élaborer un projet de politique culturelle nationale en collaboration avec les partenaires des États.
- Examiner le projet et le soumettre au Congrès des États fédérés de Micronésie pour approbation et mise en œuvre.
- Le projet de politique peut ensuite servir de modèle à l'élaboration d'une politique culturelle dans chacun des États.

Annexe C – Promotion des politiques culturelles : Îles Salomon

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

(Document rédigé et présenté par John Tahinao, directeur de la culture au ministère de la Culture et du Tourisme)

1. Comment les politiques culturelles ont-elles été élaborées dans votre pays ?

L'exercice de cartographie, planification et élaboration de politiques culturelles s'est déroulé en trois étapes aux Îles Salomon. Au cours de la première phase, une étude de cadrage a permis d'inventorier les institutions et ressources culturelles du pays. Elle génère une carte culturelle que nous devons suivre pour établir notre politique culturelle nationale. Cet exercice consiste essentiellement en une étude bibliographique et des entretiens.

Nous avons ensuite tenu un atelier qui a rassemblé des représentants des provinces, du gouvernement et des organisations non gouvernementales, suivi de visites de terrain dans six provinces sélectionnées pour les besoins de l'exercice. À partir des résultats de l'atelier et des visites de terrain, le consultant a mis en évidence les enjeux culturels devant être intégrés à la politique culturelle nationale. Les renseignements recueillis à ce stade jettent les bases du rapport de cartographie culturelle, qui a été élaboré et publié.

Nous avons organisé un second atelier durant la phase de planification, qui correspond à la deuxième phase du projet. Un groupe de travail spécial a été constitué et, durant l'atelier, il a proposé des éléments de politique générale et des objectifs à inclure dans la politique culturelle. Un projet de politique a été élaboré suite à l'atelier.

2. Étapes clés de l'élaboration des politiques

Les ateliers consacrés à la cartographie et à la planification constituent les étapes clés du processus, puisqu'ils ont réuni les différentes parties prenantes, et ont permis des échanges de vues et de propositions pour étayer l'élaboration de la politique culturelle nationale. Les Îles Salomon sont loin d'être une société homogène. Le pays compte en effet quelque 80 langues, parlées par 80 groupes culturels distincts. Bien que l'on puisse considérer cette diversité comme un obstacle à la formulation d'une politique culturelle commune, cette situation met surtout en avant que toute politique qui exclurait notre diversité culturelle serait une politique de division. Cet exercice stratégique part donc de la volonté d'éviter toute politique culturelle biaisée en faveur d'un groupe culturel particulier, et de mettre en place un outil appelant au respect mutuel entre tous les groupements culturels de la nation.

3. Difficultés rencontrées

L'exercice de cartographie n'a pas couvert l'ensemble des neuf provinces du pays. Il ne s'est centré que sur certaines localités de cinq provinces. Ce constat s'explique par le fait qu'un budget très limité était disponible et par les coûts prohibitifs d'un exercice qui aurait couvert l'ensemble du territoire. En effet, n'oublions pas que les Îles Salomon se composent d'îles éparpillées sur un vaste espace maritime et qu'il est difficile de se rendre dans certains villages.

4. État actuel des politiques culturelles

Le projet de politique culturelle a été établi à l'issue de l'atelier de planification et a été transmis à la CPS pour commentaire. Le consultant retravaille à présent sur le projet en s'appuyant sur les observations de la CPS. Dès qu'il aura terminé, la nouvelle ébauche sera envoyée à la CPS pour approbation définitive et sera à terme présentée sous forme de politique culturelle nationale officielle.

5. Perspectives

La politique culturelle nationale doit être approuvée par le gouvernement. Elle sera ensuite présentée, par le biais d'ateliers et de campagnes médiatiques, aux communautés locales pour qu'elles en prennent connaissance. La qualité d'une politique est mesurée à son degré d'efficacité et d'exécution. Ainsi, la stratégie culturelle devra être traduite en stratégies que les institutions culturelles pourront appliquer.

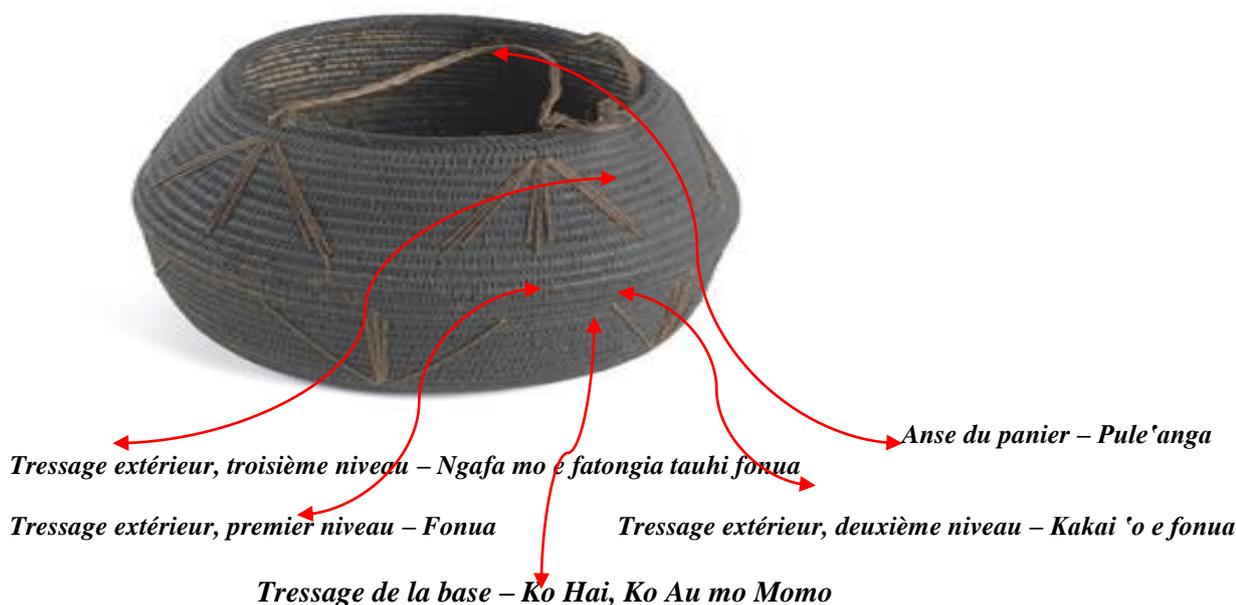
Annexe D – Promotion des politiques culturelles : Tonga

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

(Document rédigé et présenté par Mme Pulupaki 'A Siuilikutapu Moala Ika, directrice adjointe de l'éducation du ministère de l'Éducation, de la Condition féminine et de la Culture)

Comment les politiques culturelles ont-elles été élaborées dans votre pays ?

- Suite à la demande présentée par le ministère tongien de l'Éducation, de la Condition féminine et de la Culture, les Tonga ont intégré le groupe de six pays bénéficiaires du projet de cartographie, planification et élaboration de politiques culturelles. En 2010, l'Institut de l'éducation de l'Université du Pacifique Sud (USP) s'est vu attribuer le marché d'exécution du projet à l'échelle locale, avec l'appui du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS) et le concours financier de l'Union européenne (UE). **Le principal produit attendu du projet est la mise en place d'une politique culturelle nationale aux Tonga.**
- Constitution du comité de travail (Institut de l'éducation et ministère de l'Éducation). Le projet a été supervisé par Se'ula J. Fua, directeur par intérim de l'Institut, au campus tongien de l'USP.
- Décision sur le cadre culturel propre aux Tonga.
- Adoption du cadre Kato Alu
- **Cadre Kato Alu**



Éléments du Kato Alu	
1. Tressage de la base - <i>Ko Hai, Ko Au mo Momo</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Identité culturelle (religion comprise) • Cohésion sociale • Patrimoine culturel immatériel • Protection et exercice des droits culturels
2. Tressage extérieur, premier niveau - <i>Fonua</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Création et entretien des sites, espaces et infrastructures culturels • Patrimoine culturel matériel • Espèces végétales et animales autochtones

	<ul style="list-style-type: none"> • Patrimoine culturel sous-marin • Le ciel et l'espace aérien
3. Tressage extérieur, deuxième niveau – <i>Kakai 'o e fonua</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Les arts et la culture dans l'éducation et la formation
4. Tressage extérieur, troisième niveau – <i>Ngafamo e fatongia tauhi fonua</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Développement des industries culturelles tongiennes
5. Anse du panier – <i>Pule'anga</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion des financements et des investissements en faveur du secteur culturel • Prise en compte systématique de la culture dans les autres secteurs

- Composition du comité de travail à partir des cinq éléments principaux du *Kato Alu*.
- Collecte de données pour la cartographie culturelle fondée sur le cadre *Kato Alu*.
- Élaboration de la politique culturelle à partir du cadre *Kato Alu*.

1. Étapes clés de l'élaboration des politiques culturelles

- Participation de l'ensemble des acteurs et parties prenantes répertoriés dans le cadre *Kato Alu*.
- Dialogue permanent et réunions du comité de travail.
- Consultations citoyennes, car la population est dépositaire de la politique.
- Capacité à adapter la politique culturelle au contexte local.

2. Difficultés rencontrées

- Insuffisance des fonds
- Géographie
- Manque de moyens humains/techniques et de matériel
- Contraintes de temps

3. État actuel des politiques culturelles

- Politique culturelle nationale achevée en août 2011.
- Financements attendus pour organiser les consultations dans les îles périphériques.
- Une fois les consultations citoyennes terminées, présentation de la politique au gouvernement pour approbation.
- Refonte des pouvoirs publics effective au 1^{er} juillet 2012 : la division culturelle sera transférée du ministère de l'Éducation, de la Condition féminine et de la Culture à un nouveau ministère chargé des affaires intérieures.

4. Perspectives

- Prévoir des fonds pour les consultations citoyennes dans les îles périphériques dans le budget de la division culturelle du futur ministère de l'Intérieur pour l'exercice 2012-2013, pour une application dès le 1^{er} juillet 2012.
- Prévoir les activités du plan de mise en œuvre de la politique culturelle 2012-2015 dans le budget de l'exercice 2012-2013.
- Faire approuver la politique culturelle nationale par le gouvernement d'ici à octobre 2012.

Annexe E – Cartographie du patrimoine culturel menacé : Kiribati

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR

(Document rédigé et présenté par Natan Itonga, chargé de la culture au service culture et musée du ministère de l'Intérieur et des Affaires sociales)

1. Zones ciblées et objet de la cartographie

Le site culturel retenu pour la cartographie est le Nnabakana, ensemble de colonnes en pierre représentant des guerriers du XVIIe siècle, situé à Tabuaeroa, l'un des îlots de Tabiteuea Nord (archipel sud des Kiribati).

Lors de leurs conquêtes militaires du XVIIe siècle, Kaitu et Uakeia ont quitté Beru et Nikunau avec leurs guerriers à bord de grandes pirogues pour se rendre dans les différentes îles de Kiribati. Ils ont alors établi l'une de leurs bases sur l'îlot de Tabuaeroa, où demeurent des traces de leur passage.

Afin d'intimider les ennemis venus de Tabiteuea Nord, Kaitu et Uakeia ont érigé 30 statues géantes de guerriers, mesurant environ 3 mètres chacune, à l'aide de roches naturelles empilées les unes sur les autres, et les ont alignées sur la façade océanique en direction du lagon. À la vue de ces guerriers de pierre, les ennemis rebroussaient chemin, si bien que Kaitu et Uakeia sont restés invaincus sur l'île de Tabiteuea et sont parvenus à nouer des liens avec les insulaires.

D'après la légende, des enfants métissés sont nés de la grande épopée maritime de Kaitu et Uakeia, qui avait amené son lot d'hommes forts à Kiribati. De nos jours, les descendants de Kaitu et Uakeia occupent la quasi-totalité des îles du pays. Ainsi, la plupart des résidents ne voient plus en Kaitu et Uakeia des ennemis, mais bien des pères de la nation.

Les guerriers en pierre restent aujourd'hui le témoignage historique de l'une des guerres civiles culturelles les plus longues qu'ait connues Kiribati et sont très respectés des insulaires, qui les considèrent comme un vestige des guerriers tout-puissants et sages qui ont donné naissance à leurs familles.

Aujourd'hui, le site est menacé par le changement climatique et le vandalisme. Si l'on veut éviter la disparition totale du site, il est indispensable de le protéger et de le restaurer. L'exercice de cartographie doit permettre de préciser le nombre réel d'éléments, leur position, leur emplacement, leur taille et d'autres caractéristiques physiques, à l'aide de la technique d'étude de référence introduite par les équipes du Musée des Fidji lors de l'atelier de cartographie culturelle organisé à Sigatoka en 2011 par la CPS, la PIMA et le Musée des Fidji, et financé par l'UE.

Un travail de fixation avait déjà été effectué dans le cadre des activités culturelles courantes des pouvoirs publics : on dispose notamment de photographies, d'enregistrements vidéo des personnes interrogées au sujet du site, et de relevés GPS du site. Il reste à effectuer une consultation et à procéder à des enregistrements vidéo et audio du site.

La restauration de certaines colonnes devra avoir lieu plus tard, en fonction du calendrier et de la possibilité de solliciter l'appui d'un archéologue.

2. État d'avancement de la cartographie

- Au nom du Gouvernement de Kiribati, le secrétaire du ministère de l'Intérieur et des Affaires sociales a signé une lettre d'accord relative à la cartographie du patrimoine culturel menacé de Kiribati, laquelle est parvenue à la CPS.
- M. Bwere Eritaia a signé un contrat en tant que consultant et coordonnateur de la cartographie de Nnabakana.

- Le Gouvernement de Kiribati a reçu la première tranche de financement de la CPS.
- Le premier vol disponible au mois de mai sera réservé pour permettre le démarrage des travaux de cartographie.

3. Étapes clés du processus

- Première consultation et recherche/documentation à Tarawa Sud, capitale de Kiribati, afin de rassembler toutes les ressources documentaires sur Nnabakana.
- Préparation de la mission sur site en cours ; premier vol disponible en mai.
- Première consultation avec le conseil insulaire de Tabiteuea Nord, visite de courtoisie organisée avec le conseil insulaire afin de rencontrer le maire, le secrétaire de mairie et le grand chef de l'île, de les consulter et d'obtenir des informations pour la cartographie.
- Cartographie sur l'îlot isolé de Tabuaeroa : compte tenu des distances à parcourir jusqu'à l'île principale, les quatre assistants locaux, le chargé de la culture et le consultant devront séjourner trois jours sur l'îlot pour les besoins de la cartographie.

- **Consultation 2**

- a. Présentation d'un compte rendu, une fois la cartographie terminée et l'équipe rentrée sur l'île principale. Le rapport sera communiqué au conseil insulaire, au maire, au secrétaire de mairie et au grand chef pour information et approbation.
- b. Consultation et recherches complémentaires auprès des résidents au sujet du site.

- **Documentation et publications**

- a. Établissement du rapport
- b. Publication et documentation

4. Difficultés rencontrées

- a. Manque de fiabilité des horaires de vol
- b. Site situé sur un îlot isolé
- c. Manque d'informations jusqu'à la fin de la cartographie
- d. Logiciel SIG fourni par l'équipe du Musée des Fidji inopérant – formation technique SIG requise en vue du transfert des cartes à partir des coordonnées GPS ou des plans élaborés grâce à l'étude de référence

5. Perspectives

- a. Nécessité d'étendre le projet à d'autres sites menacés de Kiribati en vue de leur sauvegarde
- b. Protection, restauration et sauvegarde du site après la cartographie culturelle
- c. Besoin d'un appui d'autres États insulaires du Pacifique, qui pourraient détacher un agent ou envoyer des stagiaires (pénurie de personnel)
- d. Formation SIG
- e. Dépôt d'une demande d'inscription des sites sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO

Annexe F – Cartographie du patrimoine culturel menacé : Nauru

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR

(Document rédigé et présenté par Charmaine Scotty, secrétaire du ministère de l'Intérieur)

1. Zones ciblées et objet de la cartographie

- Zone ciblée : réseau de grottes
- Objet: veiller à ce que l'héritage et l'histoire incarnés par les grottes de Nauru soient documentés et cartographiés par SIG, les cartes locales devant être rassemblées au sein d'un atlas culturel qui sera mis à disposition des écoles, des collectivités et des pouvoirs publics.
- Les résultats du projet seront également fixés sur DVD et expliqués à la radio et à la télévision locales.

2. État d'avancement de la cartographie

En amont, un plan de travail a été établi afin de répertorier l'ensemble des éléments à sauvegarder. Dans cette phase de préparation, beaucoup a été fait pour créer un véritable lien entre ce projet et l'atelier national consacré à la sauvegarde de notre patrimoine culturel immatériel, financé par l'UNESCO l'an dernier. Ce lien se matérialise surtout par notre appel lancé au gouvernement en vue de la ratification de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de 2003. Il s'agit de l'une des phases de notre plan de travail (phase 5).

3. Étapes clés du processus

Assurer un lien entre l'atelier national consacré à la sauvegarde de notre patrimoine culturel immatériel, financé par l'UNESCO en mai 2011 (théorie/documentation), et les travaux et activités en cours en rapport avec un projet de sauvegarde financé par un bailleur externe (atelier d'octobre 2011 à Sigatoka jusque mars 2012 à Nauru). Cette initiative, particulièrement bonne pour le moral des équipes, a permis de redonner confiance au personnel du service de la culture, aux anciens et aux personnes ressources choisies parmi les communautés locales. Tout comme la culture s'est perpétuée à travers les époques, tout projet peut aboutir à force de persévérance.

4. Difficultés rencontrées

Établissement du plan de travail et difficulté à trouver un accord sur ce que l'on doit y inscrire et à faire des compromis, surtout quand le projet est ambitieux et que l'on voudrait que tout arrive en même temps.

Les procédures administratives applicables aux projets financés par les bailleurs sont lourdes : le projet devait être approuvé par la commission nationale de développement, qui ne se réunit qu'une fois par mois. Le risque était donc de devoir attendre un mois de plus si le projet n'était pas prêt à être présenté. La commission se réunit, examine le projet et approuve le projet en l'état ou demande des précisions. Dès que tous les éléments sont réunis, le projet est recommandé au gouvernement pour approbation et mise en œuvre. Beaucoup de temps a également été consacré à l'organisation et au décaissement des fonds selon les procédures du système de trésorerie.

5. Perspectives

Envisager avec optimisme l'avenir de la cartographie du patrimoine culturel menacé à Nauru, en particulier compte tenu du fort degré d'intérêt témoigné au projet de cartographie des grottes par l'ensemble des parties prenantes, de la communauté et des services publics ayant participé au projet, dont les services du cadastre, des médias et de l'environnement. Notons aussi les commentaires très positifs formulés par les représentants de la communauté et des pouvoirs publics lors de l'atelier

national sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Le service de la culture a vivement recommandé la ratification de la Convention de 2003, recommandation fortement appuyée par la communauté, diverses associations culturelles et groupes rattachés au service de la culture, ainsi que par les services publics qui ont pris part à l'atelier de mai 2011. La pétition signée par ces acteurs en faveur de la ratification de la Convention de 2003 a été jointe à un mémoire au conseil des ministres, qui doit être examiné par le groupe de travail national sur les traités.

Annexe G – Les politiques culturelles et le Groupe mélanésien fer de lance

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR

(Document rédigé et présenté par Jimmy Naouna, chargé des politiques sociales au sein de la Division développement économique et social du secrétariat du Groupe mélanésien fer de lance)

I. Bref historique du Groupe mélanésien fer de lance

L'accord portant création du Groupe mélanésien fer de lance (GMFL) a été conclu à Port-Vila (Vanuatu), le 23 mars 2007. Il fait ainsi du GMFL une alliance relevant du droit international. Le GMFL se compose de la République des Fidji, de l'État indépendant de Papouasie-Nouvelle-Guinée, de la République de Vanuatu, des Îles Salomon et du Front de libération nationale kanak et socialiste (FLNKS) de Nouvelle-Calédonie.

En 2008, le secrétariat du GMFL établit son secrétariat au tout nouveau siège de l'alliance à Port-Vila (Vanuatu) et recrute petit à petit du personnel pour diriger ses différentes divisions : affaires juridiques et politiques, développement économique et social, commerce et investissement, et services généraux.

• Culture

L'accord portant création du GMFL prône le respect et la promotion des cultures, traditions et valeurs mélanésiennes. L'idée d'instaurer un Festival mélanésien des arts et de la culture a été évoquée la première fois lors du Sommet de Port-Vila, tenu le 14 mars 1988.

En juillet 1994, les dirigeants mélanésiens réunis à Auki à l'occasion du Sommet du GMFL conviennent « d'instituer le Festival des arts mélanésiens afin de promouvoir les cultures et les traditions de la région représentée par le GMFL ».

Afin de donner suite à cette décision, une réunion s'est tenue les 13 et 14 juillet 1995 à Honiara (Îles Salomon) en présence des responsables culturels de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, de Vanuatu, des Fidji et des Îles Salomon.

On peut lire dans la Déclaration adoptée à cette occasion :

- i) La Mélanésie recouvre une région culturelle.
- ii) Les cultures mélanésiennes sont menacées par les influences culturelles extérieures.
- iii) Contrairement aux traditions d'autres régions du monde, une grande partie des cultures traditionnelles mélanésiennes est restée quasiment intouchée.
- iv) Il convient de préserver, de protéger et de promouvoir les cultures traditionnelles de la Mélanésie.
- v) Il convient de développer et de protéger les cultures contemporaines de la Mélanésie.
- vi) Il faut que les pays mélanésiens s'entraident pour perpétuer et promouvoir leurs arts et cultures traditionnels.

• Enceintes du GMFL

Le GMFL est régi par ses statuts, et ses processus décisionnaires sont répartis entre différentes instances. S'agissant de la culture et des arts, les instances suivantes sont habilitées à prendre des décisions :

- 1. Sommet des dirigeants du GMFL**
- 2. Réunion des ministres des Affaires étrangères du GMFL**

3. **Réunion des ministres de la Culture et des Arts du GMFL**
4. **Réunion des hauts responsables du GMFL**
5. **Conseil des arts et de la culture du GMFL**

II. Festival des arts mélanésiens

- **Contexte**

Incarnés par les statuts du GMFL, les principes énoncés ci-dessus ont amené l'alliance à organiser un festival des arts mélanésiens tous les quatre ans.

1998 : Îles Salomon

2002 : Vanuatu

2006 : Fidji

2010 : Kanaky-Nouvelle-Calédonie

2014 : Papouasie-Nouvelle-Guinée

2018 : Îles Salomon

- **Directives et critères de participation au Festival**

Compte tenu des demandes régulières et toujours plus nombreuses de délégations non membres du GMFL souhaitant participer aux manifestations régionales du groupe, les ministres des Arts et de la Culture ont, à l'occasion de leur première réunion tenue en Nouvelle-Calédonie en marge du quatrième Festival des arts mélanésiens en 2010, prié le secrétariat et le Conseil des arts et de la culture de définir et de fixer des critères et directives appropriés régissant la participation des peuples d'origine mélanésienne aux activités culturelles du GMFL, en particulier au Festival des arts et de la culture mélanésiens.

Ces directives/critères doivent orienter le choix des délégations participantes par les membres du GMFL et le pays organisateur. Il est de coutume que le pays hôte invite des délégations non membres à prendre part au Festival (Taiwan aux Îles Salomon en 1998 et détroit de Torres en 2006).

III. Traité du fer de lance sur la protection des savoirs traditionnels et des expressions de la culture

- **Contexte (étude de faisabilité, ateliers, consultations, etc.)**

Après des consultations avec le secrétariat du plan d'action régional pour la mise en valeur des savoirs traditionnels, financé par TradeCom, le secrétariat du GMFL a soumis en 2010 une proposition de projet au programme européen TradeCom, afin d'obtenir des fonds et une assistance technique en vue de l'établissement d'un accord de réciprocité pour la reconnaissance et l'exercice des droits relatifs aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles entre les États membres du GMFL.

En mars 2011, le projet final de traité a été présenté aux instances décisionnaires du GMFL au Sommet des dirigeants tenu aux Fidji et les membres du Conseil ont été priés de mener à bien des consultations nationales auprès des parties prenantes et d'obtenir de leurs gouvernements respectifs l'aval et l'autorisation de signature du traité.

En septembre 2011, ayant achevé leurs consultations et obtenu les autorisations politiques requises, les Fidji et les Îles Salomon ont signé le traité à l'occasion d'un Sommet extraordinaire du GMFL, tenu à Nadi (Fidji).

La Papouasie-Nouvelle-Guinée devrait signer le traité ce vendredi. Le FLNKS apposera également sa signature, avec des réserves concernant les compétences requises pour promulguer et mettre en

œuvre certaines dispositions à l'échelon national. Vanuatu doit encore obtenir l'aval de l'exécutif pour signer le traité.

Le traité accompagne les initiatives engagées par les membres du GMFL en vue de mettre en œuvre les lois nationales relatives aux savoirs traditionnels. Il prévoit également la création d'une Autorité nationale compétente chargée de la mise en œuvre des dispositions du traité. En particulier, l'Autorité nationale compétente aura pour mission de sensibiliser, d'éduquer, de conseiller, mais aussi de régler les litiges, d'assurer un suivi, d'enregistrer les savoirs et expressions, de faire appliquer les dispositions et de conduire d'autres activités en vue de la protection des savoirs traditionnels et des expressions de la culture.

Voici certaines des principales dispositions du traité :

- i) Conférer aux propriétaires et détenteurs des savoirs traditionnels et des expressions de la culture le droit exclusif d'autoriser ou non l'exploitation de leurs savoirs et expressions (article 8).
- ii) Protéger les droits des propriétaires de savoirs traditionnels et d'expressions de la culture par la conclusion de conventions d'exploitation (y compris prévoir un partage des bénéfices offrant aux propriétaires traditionnels une compensation équitable, sous une forme monétaire ou non), tel qu'approuvé par l'Autorité compétente (article 9).
- iii) Toute autorisation, cession, droit d'accès ou d'utilisation afférent aux savoirs ou expressions culturelles protégés doivent faire l'objet d'une convention écrite, sans quoi l'accord n'aura aucune force exécutoire ou effet (article 9).
- iv) Veiller à ce que la protection s'étende aux propriétaires et détenteurs des savoirs traditionnels et des expressions de la culture et comprenne le partage juste et équitable des bénéfices découlant de leur exploitation commerciale.
- v) Veiller à ce que toute personne qui utilise les savoirs traditionnels ou expressions culturelles mentionne les propriétaires et détenteurs de ces savoirs ou expressions, en indiquant la source et, si possible, l'origine des éléments employés, et les exploite dans le respect des valeurs culturelles de leurs propriétaires et détenteurs.
- vi) Promouvoir la coopération et la collaboration en vue de renforcer la protection des savoirs traditionnels et des expressions de la culture et l'application effective des droits y afférents, notamment des mesures de coopération transfrontières et la mise en réseau des autorités judiciaires et des forces de l'ordre.
- vii) Veiller à la mise en place de mécanismes d'exécution et de résolution des litiges, de sanctions et de moyens de recours accessibles et adéquats pour les cas de violation de la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles.
- viii) Prendre les dispositions requises pour que les jugements rendus par les cours et tribunaux des autorités compétentes des membres du GMFL soient exécutoires dans tous les pays signataires.

IV. Protocole de coopération culturelle entre les membres du GMFL

- **Contexte**

En septembre 2010, à l'occasion du quatrième Festival des arts mélanésiens accueilli par la Nouvelle-Calédonie, les ministres de la Culture et des Arts ont, lors de leur toute première réunion, approuvé les recommandations présentées par le sous-comité du GMFL chargé de la culture et des arts (aujourd'hui le Conseil des arts et de la culture). Parmi ces recommandations figuraient les suivantes :

- i) la nécessité d'encourager la mise en place de programmes d'échanges culturels (programmes de volontaires, échanges de jeunes et d'étudiants, etc.) entre les membres et d'officialiser ces programmes dans le cadre d'un protocole d'accord.
- ii) la nécessité de promouvoir la coopération culturelle par le biais d'un programme linguistique (création d'instituts des langues, par exemple).

- iii) conviennent de recommander aux gouvernements membres du GMFL d'appuyer et de soutenir les Îles Salomon dans l'organisation du Festival des arts du Pacifique 2012.

Le protocole de coopération culturelle a été présenté pour la première fois par le secrétariat à la réunion de février 2011 du Conseil des arts et de la culture du GMFL, et a ensuite été diffusé aux membres pour observation et amendement. Le projet final a été soumis à l'examen de la deuxième réunion des ministres de la Culture et des Arts, à Honiara, en octobre 2011, et a été finalisé début 2012.

- **Stratégies de coopération culturelle**

Les stratégies ci-dessous ont été proposées pour contribuer à instaurer une coopération culturelle en Mélanésie.

- i) Les membres du GMFL inscrivent la coopération culturelle dans leur politique culturelle nationale.
- ii) Les membres du GMFL définissent des activités spécifiquement conçues pour promouvoir la coopération culturelle au sein de l'alliance.
- iii) Le secrétariat du GMFL contribue à la formulation de projets culturels nationaux en recherchant et en mobilisant des appuis financiers et techniques en faveur de l'élaboration de politiques culturelles nationales.
- iv) Les membres du GMFL mettent sur pied un programme de service volontaire afin qu'experts et techniciens répondent aux besoins nouveaux des pays membres. Le programme est ouvert à tous les segments de la société.
- v) Les membres et le secrétariat du GMFL resserrent leurs liens avec les organisations non gouvernementales nationales et les organisations de la société civile dans les pays membres afin de favoriser la mise en place de programmes d'échanges socioculturels entre les membres.

- **Domaines de coopération culturelle**

Axes potentiels de coopération :

- Jeunes ambassadeurs de la culture
- Programmes d'échanges destinés aux étudiants en arts et culture
- Programme de résidences d'artistes (y compris pour les musiciens)
- Programmes d'échanges entre musées et centres culturels (exposition de photos, arts et artisanat, exposition itinérante)
- Programmes d'immersion culturelle (immersion au sein des communautés locales avec séjour chez l'habitant)

Des opérations de coopération technique peuvent également être proposées pour des manifestations régionales majeures, telles que le Festival des arts et de la culture mélanésien ou le Festival des arts du Pacifique.

- Soutien technique des pays membres : mise à disposition d'experts en événementiel et gestion de festivals qui travaillent en collaboration étroite avec le comité local organisateur.
- Assistance financière pour l'aménagement des infrastructures du Festival et les campagnes d'information (construction d'un centre national du patrimoine, promotion, information et sensibilisation, etc.)

- Coopération technique entre les membres : mise à disposition de personnel et équipements audiovisuels pour la diffusion en direct des festivals.
- Contribution des pays membres aux frais de participation des artistes et du matériel destiné à la construction des cases traditionnelles dans le principal village du festival.

Le protocole de coopération culturelle du GMFL est à présent soumis à l'examen des organes de décision du groupe. Une fois approuvé par les dirigeants du GMFL à leur sommet ce vendredi, il sera recommandé pour signature aux ministres de la Culture et des Arts du GMFL, qui se réuniront plus tard dans l'année.

V. Activités en cours

- Mise en œuvre des principales recommandations formulées lors des festivals des arts mélanésiens de 2006 et de 2010. Il est à noter que certaines ont déjà été appliquées (traité sur les savoirs traditionnels, protocole de coopération culturelle, etc.)
- Politique culturelle nationale en adéquation avec la stratégie culturelle régionale
- Intégration de la culture dans le système éducatif et les programmes scolaires
- Soutien en faveur de l'excellence artistique (résidences d'artistes, par exemple)
- Création d'un forum des chefs (en marge du Festival des arts mélanésiens)

VI. Perspectives

Une intensification de la coopération avec les membres et le secrétariat du GMFL est envisagée afin de renforcer les projets régionaux menés par l'alliance dans le domaine des arts et de la culture. Cette coopération accrue serait rendue effective par un protocole d'accord signé par les directeurs de la Communauté du Pacifique (CPS) et du GMFL les 3 et 4 avril.

Annexe H – Liste des participants

GOUVERNEMENTS

- Australie**
Ms Lydia Miller
Executive Director, Aboriginal, Torres Strait Islander Arts Board
Office for the Arts, Australia Council for the Arts
372 Elizabeth Street, Surry Hills
SYDNEY 2010 NSW
Téléphone : (612) 9215 9170
Télécopie : (612) 9215 9111
Courriel : lmiller@australiacouncil.gov.au
- Îles Cook**
Mr Sonny Williams
Secretary for Culture, Ministry of Cultural Development
P.O. Box 8, RAROTONGA
Téléphone : (682) 20725. Mobilis : (682) 55176
Télécopie : (682) 23725
Courriel : sonny@culture.gov.ck
- États fédérés de Micronésie**
H.E. Gerson Jackson
Ambassador, Foreign Affairs
Federated States of Micronesia Embassy
37 Loftus Street, P.O. Box 15493, SUVA (Fidji)
Téléphone : (679) 3304 566
Télécopie : (679) 3304 081
Courriel : fsmsuva@fsmsuva.org.fj
- Fidji**
Ms Adi Meretui Ratanabuabua
Principal Cultural Development Officer
Department of National and Heritage, Culture and Arts
Ministry of Education, National Heritage, Culture and Arts, Youth and Sports, Takayawa building, Toorak
P.O. Box 2550 Government Buildings, SUVA
Téléphone : (679) 3316 955 ou 3306 349 (ligne directe)
Télécopie : (679) 3370 350
Courriel : mereculture@hotmail.com
- Guam**
Mrs Monica Guzman
Chairperson, Department of Chamorro Affairs/Guam Council on the Arts and Humanities
P.O. Box 2950, HAGATNA 96932
Téléphone : (671) 646 3448 ou 727 1879
Télécopie : (671) 477 2786
Courriel : monicaguzman@galaidegroup.com
- Hawaii**
Mrs Mapuana De Silva
President, Kumu Hula, Head of Hawai'i Delegation
Nāoneala'a & Hālau Hāloa
1110 'A'alapapa Dr., Kailua,
HI 96734-3271, États-Unis d'Amérique
Téléphone : (1) 808-222-2243
Télécopie : (1) 808-261-7330
Courriel : kumumapuana@gmail.com

- Kiribati**
 Mr Natan Itonga
 Cultural Officer, Ministry of Internal and Social Affairs
 Culture Centre & Musuem
 P.O. Box 308, Bikenibeu, TARAWA
 Téléphone : (686) 28 283 or 286 95
 Courriel : natitonga@hotmail.com
- Îles Marshall**
 Ms. Josepha Maddison
 Deputy Historic Preservation Officer
 Ministry of Internal Affairs
 P.O.Box 1454
 Téléphone : (692) 625 4476
 Télécopie : (692) 625 4476
 Courriel : jojeba@gmail.com
- Nauru**
 Mrs Charmaine Scotty
 Secretary for Home Affairs, Ministry of Home Affairs
 Government Office, Yaren District
 Téléphone : (674) 557 3031
 Courriel : charmaine.scotty@naurugov.nr
- Niue**
 Mr Robin M. Hekau
 Cultural Affairs Officer & Museum Curator, Ministry of Culture
 Taoga Niue, ALOFI
 Téléphone : (683) 4338
 Courriel : Robin.Hekau@mail.gov.nu
- Norfolk**
 Mrs Celia Bigg
 President, Community Arts Society of Norfolk Island Inc
 Two Chimneys Road, Steeles Point
 P.O Box 246, Norfolk Island 2899
 Téléphone : (6723) 223 30 – (domicile) ou 54280 (mobilis) – ou 22419 (bureau)
 Courriel : celia@ninet.nf
- Nouvelle-Calédonie**
 M. Régis Vendégou
 Directeur de la culture, de la citoyenneté et de la condition féminine
 Direction de la culture, de la citoyenneté et de la condition féminine de Nouvelle-Calédonie
 21 rue Georges Clemenceau, NOUMÉA
 Téléphone : (687) 269 760
 Télécopieur : (687)269767
 Courriel : regis.vendegou@gouv.nc
- Nouvelle-Zélande**
 Mr Darrin Haimona
 Chair - Te Waka Toi Maori Arts Board
 Ministry of Culture and Heritage, Arts Council of New Zealand
 C/- Creative New Zealand
 P.O. Box 3806, WELLINGTON
 Téléphone : (644) 473 0880
 Télécopie : (644) 471 2865
 Courriel : Darrin@tehauora.co.nz

- Palau**
Ms Olympia Morei
Director, Ministry of Community and Cultural Affairs
Government of Republic of Palau/Belau National Museum
P.O. Box 666, Ngbekuu Loop Ngerbeched
KOROR 96940
Téléphone : (680) 488 4079 ou 2265 or 2841
Mobilis : (680) 779 6507
Télécopie : (680) 488 3183
Courriel : ulekdubs@palaunet.com ou bnm@palaunet.com
- Papouasie-Nouvelle-Guinée**
Dr Jacob Simet
Executive Director, Ministry of Arts, Culture and Tourism
PNG National Cultural Commission
P.O. Box 7144, Boroko, NCD, PORT MORESBY
Téléphone : (675) 323 5222 ou 323 5119
Télécopie : (675) 325 9119
Courriel : culture@daltron.com.pg
- Polynésie française**
Mme Christiane Kelley
Conseillère technique, Ministère de la Culture et de l'Artisanat
BP 2551, 98713 PAPEETE, Tahiti
Téléphone : (689) 501 075
Télécopie : (689) 501 077
Courriel : Christiane.KELLEY@culture.pf
- Îles Salomon**
Mr John Tahinao
Director Culture, Ministry of Culture & Tourism
P.O. Box G26, HONIARA
Téléphone : (677) 24895. Mobilis : (677) 748 2497
Courriel : kalsa.solomons@gmail.com
- Samoa**
Ms Delphina Lee
Principal Culture Officer, Ministry of Education, Sports and Culture
P.O. Box 1869, Malifa, APIA
Téléphone : (685) 64626 ou 64601
Télécopie : (685) 64664
E-mail: d.lee@mesc.gov.ws
- Samoa américaines**
Ms Tialuga Seloti
Vice Chairperson Arts Council
Arts & Culture Council Board, American Samoa Government
P.O. Box 56
PAGO PAGO 96799
Téléphone : (684) 699 1127
Téléphone (bureau) : (684) 699 8861 ou 633 4347
Mobilis : (684) 733 3611
Courriel : tiasel@yahoo.com
- Tokelau**
Mr Simona Sale
Policy Advisor/Operations Manager, Support Services and Transport
Tokelau Government, Tokelau Apia Liaison Office (T.A.L.O)
APIA, Samoa
Téléphone : (685) 20822. Mobilis : (685) 757 5287
Courriel : himona@lesamoa.net

- Tonga** Mrs Pulupaki 'A Siu'ilikutapu Ika
Deputy Director of Education
Ministry of Education, Women's Affairs and Culture
P.O. Box 824, Vaiola Motua, NUKU'ALOFA
Téléphone : (676) 26979. Mobilis : (676) 775 5029
Télécopie : (676) 23596
Courriel : siup85@yahoo.com
- Tuvalu** Ms Alamai Sioni
Culture Officer, Ministry of Home Affairs
Government of Tuvalu, Vaiaku, FUNAFUTI
Téléphone : (688) 20175
Télécopie : (688) 20814
Courriel : Alamai.sioni@gmail.com or asioni@gov.tv
- Vanuatu** M. Marcellin Abong
Directeur du Centre culturel de Vanuatu
Ministère de l'Intérieur
Conseil national culturel du Vanuatu
BP 184, PORT-VILA
Téléphone : (678) 775 8012 ou 722 129
Télécopie : (678) 26590
Courriel : abong.marcelin@vanuatuCulture.org
- Wallis et Futuna** Mme Véronique Marie Halagahu
Chef du service des affaires culturelles
Administration supérieure du Territoire des Îles Wallis et Futuna
B.P.131; MATA-UTU; 98600; Wallis
Téléphone : (681) 72 00 90
Télécopieur : (681) 72 26 67
Courriel : culture.wf@mail.wf

EXPERTS-CONSEILS

- Comité organisateur du onzième Festival des arts du Pacifique** Ms Doreen Kuper
Chairlady, Ministry of Culture & Tourism
P.O. Box G26, HONIARA, Solomon Islands
Téléphone : (677) 24530 or 23155. Mobilis : (677) 7498 083
Télécopie : (677) 245 26. Courriel : dyk412@gmail.com
- Mr Robert Au
Festival Director, Ministry of Culture & Tourism
P.O. Box G26, HONIARA, Îles Salomon
Téléphone : (677) 24530 ou 20205
Mobilis : (677) 747 3276 ou 759 0499
Télécopie : (677) 245 26; Courriel : robertau07@gmail.com
- Mr Dennis Marita
Artistic Director, Ministry of Culture & Tourism
P.O. Box G26, HONIARA, Îles Salomon
Téléphone : (677) 31005 or 24530
Mobilis : (677) 748 7209
Télécopie : (677) 245 26; Courriel : dennismarita@gmail.com

**Association des musées
des îles du Pacifique**

Mr Tony Heorake
Director – Solomon Islands National Museum & Chairman Creative
Arts (FOPA) and Chairman – Ceremonies
Ministry of Culture and Tourism, Solomon Islands Government
P.O. Box 313 or P.O Box G26 (FOPA)
HONIARA, Îles Salomon
Téléphone : (677) 20309. Mobilis : (677) 7521 496
Télécopie : (677) 245 26. Courriel : mauskrast@gmail.com

**Conseil des Jeux du
Pacifique**

Mr Andrew Minogue
Executive Director, Pacific Games Council
139-141 Varsity Parade
Varsity Lakes, QLD 4227, Australie
Téléphone : (61) 408 536377
Courriel : pacificgamescouncil@gmail.com
Skype : andrewpgc. Site Web : www.pacificgamescouncil.com

**Secrétariat général de la
Communauté du Pacifique**

M. Andre Volentras
Conseiller en changement climatique
Cellule d'engagement stratégique chargée de l'élaboration de
politiques et de la planification
B.P. D 5 98848 NOUMÉA CEDEX, Nouvelle-Calédonie
Téléphone : (687) 262 000
Courriel : andreav@spc.int

M. Emil Adams
Coordonnateur – Groupe information, communication et vulgarisation
Division ressources terrestres
Private Mail Bag, SUVA, Fidji
Téléphone : (679) 3379 247
Télécopie : (679) 3370 021
Courriel : emila@spc.int

M. Feroz Khan
Technicien (biosécurité), Division ressources terrestres
SUVA, Fidji
Téléphone : (679) 3370 733 ext. 35228
Télécopie : (679) 3370 021
Courriel : ferozk@spc.int

M. Larry Thomas
Coordonnateur, Centre régional des medias
3 Luke Street, PMB, Nabua, SUVA, Fidji
Téléphone : (679) 3370 733
Télécopie : (679) 3370 021
Courriel : larryt@spc.int

SOPAC

M. Marc Wilson
Directeur régional du projet GIRE Pacifique du FEM
Division géosciences et technologies appliquées de la CPS
Private Mail Bag, GPO, Suva, Mead Road, NABUA, Fidji
Téléphone : (679) 338 1377
Télécopie : (679) 337 0040
Courriel : m.wilson@sopac.org

Organisation mondiale de la propriété intellectuelle

Ms Brigitte Vezina
Legal Officer, Traditional Knowledge Division
World Intellectual Property Organisation
34 ch.des Colombettes, GENÈVE, Suisse
Téléphone : (41) 22 338 8475 or 77 433 8034
Télécopie : (41) 22 338 8120
Courriel : brigitte.vezina@wipo.int

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Dr Akatsuki Takahashi
Programme Specialist for Culture
UNESCO Office for the Pacific States
P.O. Box 615, Matautu-Uta, APIA, Samoa
Téléphone : (685) 242 76
Télécopie : (685) 265 93
Courriel : a.takahashi@unesco.org

Université du Pacifique Sud

Mr Igelese Ete
Head of Performing Arts
Oceania Centre for Art, Culture & Pacific Studies
Private Mail Bag, Laucala Campus
University of the South Pacific, SUVA, Fidji
Téléphone : (679) 323 2086
Télécopie : (679) 323 1524
Courriel : ete_i@usp.ac.fj

Mr Peter-Rockford Ututau Espiritu
Artistic Director
Oceania Centre for Art, Culture & Pacific Studies
Private Mail Bag, Laucala Campus
University of the South Pacific, SUVA. Fidji
Téléphone : (679) 323 2733. Mobili s: (679) 9069 017
Télécopie : (679) 323 1524
Courriel : espritu_p@usp.ac.fj

OBSERVATEURS

Australie

Ms Marilyn Miller
Curator, Australian Delegation
Office for the Arts, Queensland Theatre Company
Australia Council for the Arts
78 Montague Rd, South Brisbane, 4101 QLD
Téléphone : (617) 3010 7620
Courriel : miller.cairns@gmail.com

Ms Sophia Sourris
Project Coordinator, Australian Delegation
Office for the Arts, Queensland Theatre Company
Australia Council for the Arts
78 Montague Rd,
South Brisbane, 4101 QLD
Téléphone : (617) 3010 7620
Courriel : ssourris@queenslandtheatre.com.au

Mr Michael Jessop
Australia Delegation/Stage Manager
Queensland Theatre Company, Australia Council for the Arts
78 Montague Rd, South Brisbane, 4101 QLD
Téléphone : (61) 402 114 023. Télécopie : (617) 3010 7699
Courriel : mickjessop@gmail.com

Fidji

Mr Laisiasa Rokobuludrau
Director, Fiji Arts Council
Ministry of Education, National Heritage, Culture and Arts
Level 1, Procera House, Lot 7, Waimanu Road, Suva
Téléphone : (679) 3311 754. Mobilis : (679) 9442 089
Télécopie : (679) 3311 952
Courriel : veikoso_l@hotmail.com

Guam

Ms Jacqueline Balbas
Programme Coordinator IV
Guam Council on the Arts and Humanities,
Department of Chamorro Affairs
P.O. Box 2950, HAGATNA, GU 96932
Téléphone : (671) 475 2781/2. Télécopie : (671) 477 2786
Courriel : jacqueline.balbas@caha.guam.gov

Ms Theresa Arriola
Chairperson
2016 Guam 12th Festival of Pacific Arts Coordinating Committee
c/o Office of Legislative Cultural Committee
Vice Speaker Benjamin J.F Cruz
155 Hesler Place, HAGATNA, Guam 96910
Téléphone : (671) 482 9231. Télécopie : (671) 475 8266 et 477 2786
Courriel : tcarriola@yahoo.com

Nouvelle-Calédonie

Mme Leïla Bouchet
Coordinatrice de la délégation de Nouvelle-Calédonie
Direction de la culture, de la citoyenneté et de la condition féminine
Télécopieur : (687) 24 65 41
Télécopieur : (687) 24 65 66
Courriel : leila.bouchet@gouv.nc

M. Austien Touyada
Coordinateur de la délégation de Nouvelle-Calédonie
Département des Musiques Traditionnelles et Chants Polyphoniques
Océaniens du Conservatoire de musique de Nouvelle-Calédonie
Tél. : (687) 75 30 95
Courriel : coordinateurdmtcpo@afmi.nc

Nouvelle-Zélande

Mr Muriwai Ihakara
Senior Manager Maori Engagement
Ministry of Culture and Heritage, Creative New Zealand
C/- Creative New Zealand
P.O Box 3806, WELLINGTON
Téléphone : (64) 4 473 0880
Courriel : Muriwai.Ihakara@creativenz.govt.nz

Mr Jon Tamihere
Project Manager, Ministry of Culture and Heritage
C/- Creative New Zealand
P.O. Box 1425, AUCKLAND 1140
Téléphone : (649) 373 3066. Télécopie : (649) 377 6795
Courriel : Jon.Tamihere@creativenz.govt.nz

Mr Latham Rodgers
Project Team – Festival of Pacific Arts
Ministry of Culture and Heritage
C/- Creative New Zealand
P.O. Box 1425, AUCKLAND 1140
Téléphone : (649) 373 3066. Télécopie : (649) 377 6795
Courriel : Latham.Rodgers@bopdhb.govt.nz

Ms Donna Grant
Te Matatini Cultural Society Representative (Aotearoa Delegation
Kapa Haka Representative)
Te Matatini, C/- Creative New Zealand
P.O. Box 3806, WELLINGTON
Téléphone : (64) 27 501 5822
Courriel : jon.tamihere@creativenz.govt.nz

**Banque asiatique de
développement**

Mr Jerry Tengemoana
HONIARA, Îles Salomon

**Comité organisateur du
onzième Festival des arts
du Pacifique**

Ms Annabel Norman
Festival Advisor, Ministry of Culture & Tourism
P.O. Box G26, HONIARA, Îles Salomon
Téléphone : (677) 24530. Mobilis : (677) 7640 152
Télécopie : (677) 245 26. Courriel : acnorman11@gmail.com

Mr Christopher Vadakobatu
Chairman Transport Committee, Ministry of Culture & Tourism
Téléphone : (677) 24530. Mobilis : (677) 7581 142
Télécopie : (677) 245 26

Mrs Freda Wickham
Personal Assistant – Chairlady, Ministry of Culture & Tourism
Téléphone : (677) 24530. Mobilis : (677) 7622 410
Télécopie : (677) 245 26

Mr Senda Fifi
Chairman Protocol Committee, Ministry of Culture & Tourism
Téléphone : (677) 31005. Mobilis : (677) 748 7332
Télécopie : (677) 245 26
Courriel : fifiisenda@gmail.com

Mrs Stella Lucas
Chairlady Accommodation & Catering Committee
Ministry of Culture & Tourism
Téléphone : (677) 31005. Mobilis : (677) 747 6116
Télécopie : (677) 245 26
Courriel : stella.lucas@festival-pacific-arts.org.sb

Mr Placid Walekwate
Chairman Performing Arts Committee, Ministry of Culture & Tourism
Téléphone : (677) 31005. Mobilis : (677) 749 7158
Télécopie : (677) 245 26. Courriel : pwalekwate@solomon.com.sb

Mr Henry Isa
Chairman SI Contingent Committee, Ministry of Culture & Tourism
Téléphone : (677) 31005. Mobilis : (677) 758 1142
Télécopie : (677) 245 26. Courriel : henryisa@gmail.com

Mr John Bekeva
Chairman Ceremonies Committee, Ministry of Culture & Tourism
Téléphone : (677) 31005. Mobilis : (677) 758 1146
Télécopie : (677) 245 26. Courriel : bakevajohn@yahoo.com.au

Mr Selwyn Rotu
Assistant Commissioner Police (Operation)
Ministry of Culture & Tourism
Téléphone : (677) 22146. Mobilis : (677) 7637651
Télécopie : (677) 24526

Mr Frank Haikiu
Chairman Venues Committee, Ministry of Culture & Tourism
Téléphone : (677) 31005. Mobilis : (677) 756 3295
Télécopie : (677) 24526

Mr George Herming
Committee, Ministry of Culture & Tourism
Téléphone : (677) 24530. Mobilis : (677) 7478256
Télécopie : (677) 24526. Courriel : gherming@gmail.com

Dr. Lester Ross
Permanent Secretary, Ministry of Health & Medical Services,
P.O Box 349, HONIARA, Îles Salomon
Téléphone : (677) 28610 ou 20830
Mobilis : (677) 7495326

Michelle Belle
Performing Arts, Australian Volunteer
Mob: (677) 764 5595
Courriel : michelle1bell@yahoo.com

Mr William Head
Film and Documentary Curator, Volunteer
Mobilis : (677) 760 1566. Courriel : William@yaytracto.com

Mr Charles Matanani
Administrator Director, Ministry of Culture & Tourism
Téléphone : (677) 31005. Mobilis : (677) 76 22667
Télécopie : (677) 24526. Courriel : charlesmatanani@gmail.com

Emily Teaitala
Chairlady Personnel
Téléphone : (677) 31005/25500/25551
Mobilis : (677) 748 6942. Courriel : eteaitala813@gmail.com

Hannah Quigan
Administration & Communication Assistant, Volunteer
Téléphone : (677) 24530. Mobilis : (677) 764 0153
Courriel : h.quigan@gmail.com

Lucy Dryden
Administration Assistant, Volunteer
Téléphone : (677) 24530. Mobilis : (677) 764 0150
Courriel : ludryd@hotmail.com

IKI

Ms. Karlyn Tekulu
Fellow, Islands Knowledge Institute
Téléphone : (677) 7405998
Courriel : ktekulu@islands-knowledge.org

**Secrétariat du Groupe
mélanésien fer de lance**

Mr Jimmy Naouna
Social Policy Officer, MSG Secretariat
Private Mail Bag 9105, Independence Gardens,
PORT VILA – Vanuatu
Téléphone : (678) 27791 (ext. 115)
Télécopie : (678) 26791. Courriel : j.naouna@msgsec.org

**Ministère de la Culture et
du Tourisme**

Mr John Wasi
Permanent Secretary, Ministry of Culture & Tourism
P.O. Box G26, HONIARA
Téléphone : (677) 286 0310. Mobilis : (677) 749 6774
Courriel : johnwasi@yahoo.co.uk

**Alliance océanienne pour
la promotion des arts**

Ms. Alisa Vavataga
Pacific Arts Alliance Solomon Islands Core Member
Pacific Artists Alliance,
P.O Box 1220, HONIARA, Îles Salomon
Téléphone: (677) 21124. Courriel : alisa.vavataga@ffa.int

Diplomates

Mrs Joyce Bundu,
First Secretary, Papua New Guinea High Commission
Department of Foreign Affairs and Immigration,
P.O Box 1109, HONIARA, Îles Salomon
Téléphone : (677) 20561. Télécopie : (677) 20562
Courriel : jbundu@pngicom.com.sb

Mr Jonathan Schwass
NZ Deputy High Commissioner
New Zealand High Commission
P.O Box 697, HONIARA, Îles Salomon
Téléphone : (677) 21502. Télécopie : (677) 22377

SECRETARIAT GENERAL DE LA COMMUNAUTE DU PACIFIQUE

B.P. D5, 98848 NOUMÉA CEDEX, Nouvelle-Calédonie

Téléphone : (687) 26 20 000. Télécopie : (687) 26.38.10. Courriel : spc@spc.int

Mme Fekitamoeloa Utoikamanu	Directrice générale adjointe (antenne de Suva) Téléphone : (679) 3379 308 Courriel : FekitamoeloaU@spc.int
Mme Linda Petersen	Directrice du Département développement humain Téléphone : (687) 26 01 19 Courriel : LindaP@spc.int
Mme Elise Huffer	Conseillère en développement humain (culture) Département développement humain Téléphone : (679) 3379387 Courriel : EliseH@spc.int
Mlle Natascha Gomes	Courriel : nataschag@spc.int Département développement humain
Mme Luisa Mavoia	Adjointe administrative Département développement humain Téléphone : (679) 3379 351 Courriel : luisam@spc.int
M. Roy Benyon	Interprète-traducteur Section traduction et interprétation Courriel : royb@spc.int
Mme Sophie Lockner	Interprète-traductrice Courriel : sophiel@spc.int
M. Patrick Delhay	Interprète-traducteur Section traduction et interprétation Courriel : patrickd@spc.int
M. Endar Singh	Technicien en informatique Section technologies de l'information et de la communication Courriel : endars@spc.int
RAPPORTEUR (Îles Salomon)	Mr Paul Roughan Mobilis : (677) 7553142 Courriel : proughan@islands-knowledge.org